

## **Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA 12 mai 2013, Montréal, Canada**

---

La séance est ouverte à 8h30.

### **1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs**

LE PRÉSIDENT déclare la réunion officiellement ouverte et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil de fondation, plus particulièrement aux nouveaux membres, notamment le ministre d'Irlande, M. Varadkar, et le membre représentant l'ACNO, M. Kryukov. Il saluait également M. Muyters, de la Belgique, le ministre Kgathi, du Botswana et M. Kolobkov de Russie. En outre, il soulignait la présence de M. Baumann, un représentant bien connu du monde du sport, qui assistait à sa première réunion officielle. Il avait eu l'occasion de partager des moments intéressants avec M. Schneider aux Jeux olympiques de Londres. Il accueillait le professeur Erdener, important collaborateur du milieu sportif, avec qui il avait eu de bonnes discussions dans le passé, ainsi que le ministre Fukui, membre du Conseil de fondation du Japon. Il remerciait tout le monde d'assister à cette réunion de l'AMA, qu'il espérait fructueuse. Il était persuadé que la rencontre serait porteuse.

Il demande aux membres de signer la liste des présences.

Les membres suivants assistant à la réunion : M. John Fahey, CA, président de l'AMA; le professeur Arne Ljungqvist, vice-président de l'AMA, membre du CIO et président du Comité Santé, médecine et recherche; M. Toni Pascual, président, Comité antidopage du CIP; le professeur Jiri Dvorak, représentant M. Joseph Blatter, membre du CIO, président de la FIFA; M. Patrick Baumann, membre du CIO, secrétaire général de la FIBA; Dr Robin Mitchell, membre du CIO, président, Comités nationaux olympiques d'Océanie; M. Richard Pound, membre du CIO; M. Patrick Chamunda, membre du CIO; M. Eduardo Henrique de Rose, président, Commission médicale de l'OSP; M. Andrey Kryukov, membre exécutif, Comité national olympique du Kazakhstan; Dr Richard Budgett, représentant M. Tamas Ajan, membre du CIO, président de l'IWF; le professeur Ugr Erdener, membre du CIO, président, World Archery; M. Anders Besseberg, président de l'IBU; Mme Claudia Bokel, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Adam Pengilly, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; Mme Beckie Scott, membre du CIO et membre de la Commission des Athlètes du CIO; M. Romain Schneider, ministre des Sports, Luxembourg; Mme Snezana Samardzic Markovic, représentant Mme Gabriella Battaini-Dragoni, secrétaire générale adjointe, Conseil de l'Europe; M. Leo Varadkar, ministre chargé du Transport, du Tourisme et du Sport, Irlande; M. Pavel Kolobkov, vice-ministre du Sport, Fédération russe; M. Vincent Meriton, ministre du Développement des communautés, de la Jeunesse, du Sport et de la Culture, Seychelles; M. Shaw Kgathi, ministre de la Jeunesse, du Sport et de la Culture, Botswana; M. Fikile Mbalula, ministre des Sports et des Loisirs, Afrique du Sud; M. Osama Ghoniem, représentant M. El Amry Farouk, ministre d'État aux Sports, Égypte; M. Ernesto Irueta, président, CONSUDE; M. Teru Fukui, ministre chargé du Sport, Japon; Dr Ramlan Abd Aziz, représentant M. Dato Ahmad Shabery, ministre de la Jeunesse et du Sport, Malaisie; M. Mohammed Saleh Al Konbaz, président, Comité antidopage d'Arabie

saoudite; M. Zhiyu Chen, représentant M. Duan Shijie, vice-ministre, Administration générale d'État pour le Sport, Chine; M. Bill Rowe, représentant Mme Kate Lundy, ministre du Sport, Australie; M. Craig Reedy, membre du CIO; M. le juge Warwick Gendall, représentant M. Murray McCully, ministre du Sport et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; M. Gian Franco Kasper, membre du CIO, président de la FIS; M. Francesco Ricci Bitti, président de la fédération internationale de tennis (FIT) et président de l'ASOIF; M. MacAdam, représentant M. Bal Gosal, ministre d'État (Sport), Canada; M. Edward Jurith, avocat-conseil principal; Cabinet du Président, ONDCP, États-Unis.

Les membres de la direction de l'AMA assistent à la réunion : M. David Howman, directeur général de l'AMA; M. Rune Andersen, directeur, Standards et Harmonisation; M. Frédéric Donzé, directeur du bureau régional européen et des relations avec les fédérations internationales; M. Rob Koehler, directeur, Éducation et Programme de développement; Mme Julie Masse, directrice, Communications; Dr Alan Vernec, directeur médical; Dr Olivier Rabin, directeur, Science; M. Olivier Niggli, directeur, Affaires juridiques; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau régional d'Asie/Océanie; Mme Maria José Pesce, directrice du bureau régional d'Amérique latine; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau régional d'Afrique du Sud.

Les observateurs suivants signent la liste des présences : Valérie Fourneyron, Una May, Kari Tolliko, Tim Scully, Patrick Ghelen, Yves Defoort, An Vermeersch, Andréanne Morin, Joseph de Pencier, Pierre Masson, Andy Parkinson, Tanja Vogel, Hongxia Wei, Jeff Siamisang, Natalia Zhelanova, Patrick Schamasch, Christian Thill, Françoise Dagouret, Anik Sax, Ayako Abe, Mark Brente, Yaya Yamamoto, Natsuko Horie, Naoki Himiya, Shin Asakawa, Ichiro Kono, Taro Ide et Yoshio Yamawaki.

#### – 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitaient divulguer une situation de conflits d'intérêts.

### 2. Procès-verbal de la réunion précédente – 18 novembre 2012

LE PRÉSIDENT attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité exécutif tenue le 18 novembre 2012, et leur demande s'il pouvait approuver ce procès-verbal comme enregistrement exact des discussions. Avant de ce faire, les membres pouvaient faire leurs commentaires.

#### DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 18 novembre 2012 est approuvé et dûment signé.

### 3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que 173 pays avaient ratifié la Convention de l'UNESCO. La Syrie avait acheminé ses documents à Paris et Tuvalu, une petite île du Pacifique, avait complété le processus auprès de son cabinet. Il précisait que la Conférence des États parties de l'UNESCO se tiendrait les 19 et 20 septembre à Paris. Il encourageait les autorités publiques à y prendre part. Un rapport de supervision serait présenté aux États parties à cette conférence et d'autres questions importantes seraient abordées par les gouvernements.

L'AMA avait dépêché l'un de ses employés au Secrétariat de l'UNESCO afin de faire la promotion de la Convention contre le dopage et de l'antidopage en général auprès du personnel de l'UNESCO.

Il dit que les deux partenariats très porteurs de l'AMA avec Interpol et l'OMS se poursuivaient. À l'heure actuelle, l'AMA cherchait toujours un pays disposé à détacher à l'OMD l'un de ses employés experts. Bruxelles était disposée à accueillir un agent expert des douanes. Un rapport récent de l'OMD démontrait que le trafic de stéroïdes dans le

monde atteignait des chiffres alarmants. Ce marché rapportait des profits faramineux au monde criminel interlope, qui craignait peu les représailles. En outre, le dopage aux stéroïdes, à l'EPO, à l'hormone de croissance croissait au sein de la société. L'AMA ne pouvait régler ce problème, mais prenait conscience du phénomène et transmettait l'information aux autorités compétentes.

Il tenait à fournir un compte rendu sur le développement des ONAD, à commencer par le Brésil, un pays important, surtout à l'approche d'événements sportifs d'envergure. Regrettablement, peu de progrès avaient été faits depuis novembre. Au cours des deux prochaines semaines, l'AMA comptait rencontrer des représentants brésiliens du Mouvement sportif et du gouvernement afin de faire avancer ce dossier.

Du côté de la Russie, il dit que l'AMA avait conclu une entente de collaboration tripartite avec Antidopage Norvège et RUSADA et que les choses avançaient bien. Tous les systèmes et structures de RUSADA étaient en place, mais l'ONAD avait besoin de plus de fonds du gouvernement. L'AMA avait donc invité le ministre à débloquer plus de fonds pour RUSADA. Cette dernière appuierait les activités antidopage du Comité d'organisation des Jeux de Sotchi (COJS).

En Turquie, le CNO avait pris en charge le rôle d'ONAD lorsque le gouvernement de ce pays avait refusé de débloquer suffisamment de fonds pour l'établissement de l'ONAD. L'AMA collaborait étroitement avec le CNO afin de faire avancer ce dossier et de veiller à ce que le programme antidopage englobe tous les sports dans ce pays.

L'AMA avait également conclu une entente tripartite avec l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD) et le Bélarus, entente qui avait mené à l'établissement d'une ONAD. Celle-ci embauchait une douzaine de personnes à temps plein, mais souffrait d'un grand manque de fonds. L'AMA faisait le nécessaire pour soutenir l'ONAD.

Quelques années auparavant, le Nigeria figurait sur la liste des ONAD nécessitant le soutien de l'AMA. Depuis l'intervention de l'Agence, ce pays avait mis en place des mesures législatives, mais n'avait créé aucune ONAD. L'AMA avait inscrit à nouveau le Nigeria sur sa liste et comptait s'y rendre pour faire avancer le dossier.

L'ONAD de l'Inde, opérationnelle depuis un certain temps, avait eu beaucoup de problèmes au cours des 12 derniers mois. Pour lui venir en aide, l'AMA avait formé un partenariat avec l'Agence antidopage du Japon et comptait visiter le pays dans les semaines à venir.

Le dernier cas qu'il voulait mentionner était celui de l'ONAD du Kenya (qui faisait partie d'une ORAD). L'année précédente, le président s'était rendu dans ce pays pour discuter des allégations de dopage répandu chez les coureurs de fond kényans. L'AMA avait demandé aux autorités de ce pays de mener une enquête à ce sujet, mais rien de tel n'avait été fait malgré un engagement de la part de ce gouvernement. Au cours des derniers mois, il y avait eu un changement de gouvernement, mais aucune nomination de ministre chargé du Sport. L'AMA comptait soulever à nouveau la question des allégations dans les plus brefs délais afin qu'une enquête approfondie soit menée.

Sur le plan de la direction, l'AMA avait dû faire des changements relatifs aux services des TI, mesure qui avait exigé l'embauche de nouveau personnel. L'AMA ferait aussi d'importants changements conséquents à la révision du Code et des Standards internationaux. En annexe, les membres trouveraient un projet de rapport sur l'incidence des nouvelles responsabilités de l'AMA à ce titre. Inévitablement, les révisions du Code et des SI auraient un impact important sur les activités de l'AMA à compter de 2014. Plus de responsabilités impliquaient plus de personnel, donc plus d'argent. L'AMA devrait possiblement revoir certaines rubriques de son budget ou encore mettre de côté ou éliminer certaines activités de sa longue liste. L'Agence devrait prendre des décisions difficiles. En novembre, il avait proposé aux membres de supprimer une activité de la liste, mais il avait essuyé un refus catégorique. Il rédigerait un nouveau document en ce sens et le soumettrait à l'examen du Comité Finance et Administration, dont la réunion

se tiendrait en juillet à Lausanne. Il évaluerait par la suite les moyens de composer avec l'augmentation des tâches de la direction.

Dans le cadre de son budget de 2013, l'AMA avait mis les activités suivantes au premier plan : la révision du Code, la Conférence de Johannesburg, les ORAD, ADAMS et le PBA. Toutes étaient prioritaires et l'AMA devait y consacrer les ressources additionnelles nécessaires. Cela ne signifiait pas pour autant que l'AMA négligerait les autres dossiers inscrits sur sa longue liste, mais seulement qu'elle n'y accorderait pas la même priorité.

Au sujet des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2014 de Sotchi, il dit que l'AMA avait été invité par le CIO à y présenter ses programmes de sensibilisation et des observateurs indépendants. L'AMA veillerait à la composition de ces équipes dans les semaines à venir. Il remerciait le CIO et le CIP pour leur invitation.

Il était heureux d'annoncer que l'AMA avait reçu un chèque de 300 000 euros de la Fédération russe. Il avait d'ailleurs souligné ce point dans son rapport, parce qu'en début d'année, certains rapports des médias avaient suggéré que la Russie s'attendait à un traitement de faveur de l'AMA à la suite d'un tel financement. Ces allégations étaient tout à fait fausses. Les membres pouvaient prendre connaissance de la lettre du ministre annexée à son rapport. La veille, le Comité exécutif avait discuté de ce point et avait accepté de le soumettre à l'examen au Comité Finance et Administration, à qui l'on proposerait d'investir ces sommes dans le projet prioritaire du PBA.

Au sujet de l'enquête des États-Unis, il dit que les membres avaient discuté de l'affaire Armstrong en novembre. La décision de l'USADA n'avait fait l'objet d'aucun appel. L'UCI avait annoncé la création d'une commission indépendante afin de faire la lumière sur les allégations de complot avancées dans le rapport de l'USADA, surtout sur celles voulant que l'UCI ait été complice dans cette conspiration. Les audiences de l'USADA n'avaient pas été complétées, cette dernière ayant dû composer avec trois autres cas de présumés conspirateurs. L'affaire était en cours.

Le président du TAS avait mis sur pied une commission indépendante et avait nommé des commissaires. On avait ensuite rédigé des dispositions, sans jamais consulter l'AMA. On avait ensuite invité l'AMA à participer à la commission. À maintes reprises, l'AMA avait consulté des avocats sur cette question. Pour assurer une enquête en bonne et due forme, l'AMA avait exigé des changements aux dispositions initiales et à l'échéancier. Aucune mesure n'ayant été prise, l'AMA avait décidé de ne pas prendre part aux audiences. L'UCI avait alors mis fin abruptement aux travaux, mais sa direction s'était réunie en février pour réévaluer les suggestions de l'AMA. En février, le comité de direction de l'UCI avait décidé de former un groupe dans le but de rencontrer l'AMA. Cinq semaines plus tard, l'AMA avait appelé pour demander des nouvelles. Ce n'était que trois semaines après – le 18 avril – que M. Niggli et lui avaient rencontré le groupe à Londres. L'AMA n'avait reçu aucune réponse officielle à la suite de cette rencontre. Le directeur général de l'UCI l'avait contacté et ceux-ci devaient se réunir à Lausanne le mardi suivant pour discuter de la suite des choses.

Au sujet de l'Opération Puerto, point également couvert dans le compte rendu juridique, il tenait à dire qu'un coup grave avait été porté lorsque le juge avait décidé que les poches de sang – saisies durant l'enquête – seraient détruites le 17 mai. L'AMA avait porté cette décision en appel. Le président avait écrit au premier ministre d'Espagne, et ferait l'impossible pour accéder à ces preuves afin que l'on puisse établir si des règles antidopage avaient été violées par des sportifs traités par le Dr Fuentes.

Quelques semaines auparavant, le TAS avait rendu sa décision au sujet du skieur estonien Veerpalu. Le sommaire de la décision figurait dans son rapport. Essentiellement, le tribunal avait conclu que le sportif avait administré l'hGH lui-même et que le test permettant de détecter cette substance était fiable. Cependant, on avait décidé de disculper le sportif sur la base que les limites de décision pour le test n'avaient pu être établies à la satisfaction du panel. M. Niggli avait fourni un exemple pour illustrer l'affaire : les excès de vitesse étaient interdits dans la plupart des pays. Les contrôles de

vitesse et les appareils utilisés pour repérer les véhicules excédant les limites de vitesse étaient habituellement fiables, mais on ignorait s'il fallait régler les limites de vitesse à 100, 110 ou 120 km/h. Le tribunal avait avancé que le test était fiable, mais qu'on ignorait s'il fallait régler les limites de décision à 100, 120 ou 140. L'AMA avait prestement donné suite à cette décision. Elle disposait d'une équipe chargée d'analyser les données afin de produire de nouvelles limites de décision. L'exercice prendrait plusieurs semaines et ne serait vraisemblablement pas terminé avant la fin de juillet. À ce moment, l'AMA aurait le temps de réviser les limites de décision afin que les analyses de hGH se poursuivent. Pour répondre aux exigences du TAS, l'AMA devait modifier les lignes directrices afin d'y inclure ces nouvelles données et ensuite les publier dans des revues scientifiques à comité de lecture.

Concernant les projets spéciaux, il dit que l'AMA avait repris le projet de formulaires électroniques, à la demande des membres lors de la réunion de novembre. Les choses avaient progressé à cet égard et des réunions se tiendraient dans les semaines à venir. L'AMA espérait faire avancer le projet durant l'année.

Du côté des statistiques, il dit que l'AMA avait fait de belles avancées. Il espérait être en mesure de présenter des données plus détaillées plus tard durant l'année. Ces données incluraient notamment les tendances, les cas, les contrôles et ainsi de suite, bref une foule d'informations très utiles exigées par les membres.

Le rapport sur l'évaluation des risques était annexé à son rapport. Cette évaluation concernait l'administration interne de l'Agence. Ce rapport satisfaisant succédait à un rapport initial réalisé par l'AMA en 2002.

Au sujet des ligues majeures, il dit que la Ligue majeure de baseball (MLB) avait accueilli la réunion du Comité des sportifs de l'AMA en janvier à New York. Le Comité des sportifs avait discuté d'une kyrielle de sujets avec la MLB et avait réalisé que le programme de ce sport d'équipe était un modèle à suivre et parmi les plus efficaces au monde. La quantité de contrôles réalisée était impressionnante. Les joueurs de toutes les équipes des ligues majeures étaient soumis à des contrôles d'urine quatre fois par année et à des contrôles sanguins deux fois par année. Il ne suggérait pas que quantité était synonyme de qualité, et avait d'ailleurs abordé cet aspect avec la MLB. L'AMA continuait d'échanger avec les autres ligues majeures et de les aider à améliorer leurs programmes antidopage afin qu'ils soient de plus en plus conformes au Code.

Il souhaitait informer les membres au sujet de l'enquête australienne. La Commission de lutte contre le crime d'Australie (*Australian Crime Commission*) avait rédigé et publié un rapport intitulé *Organised crime and drugs in sport* (Le crime organisé et les substances illicites dans le sport). Ce rapport renfermait tous les renseignements recueillis durant l'enquête (étendue sur plusieurs mois) et remis à l'ASADA. Il avait appris que l'ASADA ne pouvait se servir des preuves pour sanctionner les sportifs. Ces preuves à elles seules ne pouvaient être utilisées pour sanctionner les sportifs. L'ASADA devait trouver ses preuves de son propre chef, opération qui prenait du temps. En visite à Canberra, il avait rencontré le ministre et l'ASADA et avait eu compte rendu détaillé de la situation. L'ASADA faisait un travail remarquable et professionnel et ne pouvait pas se prononcer, malgré les commentaires négatifs rapportés dans les médias. L'AMA faisait le nécessaire pour s'assurer de l'intégrité de l'enquête et pour mieux informer les gens.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires.

MME FOURNEYRON remerciait le directeur général pour son rapport exhaustif. Elle voulait revenir brièvement sur deux points. Dans un premier temps, tous les pays européens soutenaient l'AMA dans sa volonté de faire appel de la décision dans l'affaire Puerto et soutenaient la démarche du président en ce sens. Autre fait important : l'Agence antidopage espagnole faisait également appel de cette décision. Quelques jours auparavant, un vote sur une nouvelle législation avait eu lieu dans la Chambre basse, ce qui montrait que les autorités espagnoles cherchaient à avancer dans cette lutte antidopage. Elle souhaitait revenir sur le sujet Armstrong, car 2012 resterait pour tous

les acteurs de la lutte contre le dopage comme l'année de l'affaire Armstrong. Il devait y avoir un avant et un après dans les politiques de lutte contre le dopage, cela était un devoir auquel ils ne pouvaient se dérober. Pour progresser et envisager un avenir positif pour la lutte contre le dopage, il convenait aussi de faire toute la lumière sur le passé. C'était pourquoi les autorités publiques avaient souhaité formaliser dans un courrier officiel la nécessité d'une commission d'enquête indépendante quand les partenaires de la lutte contre le dopage, quels qu'ils soient, sont mis en cause. Ce courrier avait été signé par l'ensemble des représentants des autorités publiques européennes, des États-Unis, d'Afrique du Sud, du Canada, du Japon, de la Chine, de l'Australie, des Seychelles et de l'Uruguay. Cette lettre avait été remise ce matin au président de l'AMA, John Fahey, et affirmait leur soutien à l'AMA, dans l'exigence que les commissions d'enquête respectent trois critères essentiels : elles doivent être entièrement indépendantes et agir sous un mandat sous l'égide de l'AMA; les résultats doivent être transparents et accessibles au public; une totale coopération de la partie soupçonnée est demandée. Tel était l'objet de ce courrier. Toutes les parties qui le souhaitaient pouvaient encore s'y associer. Il s'agissait de l'aboutissement d'un processus engagé quelques mois auparavant par M. Ed Jurith.

M. JURITH s'associait aux remarques faites par la ministre Fourneyron. L'objet de ce courrier visait à regarder vers l'avenir. On avait tiré des leçons des conclusions de l'enquête de l'USADA. Il recommandait à tous ses collègues de prendre connaissance du rapport de l'USADA diffusé sur son site Web. Ce rapport complet et éclairant soulevait nombre de questions sérieuses assujetties à l'enquête de l'USADA. Il était heureux de savoir que les discussions avec l'UCI se poursuivaient. C'était un signe encourageant. L'objet du courrier des autorités publiques visait à faire avancer ce processus en identifiant des aspects que toute enquête future (impliquant les gouvernements, les fédérations, une ONAD ou autre) devait couvrir, à savoir le jugement, l'indépendance, la transparence et la rigueur, tous des aspects importants qui avaient été observés lors de la création de l'AMA. Il remerciait les gouvernements impliqués d'avoir contribué à la mise en œuvre de cette initiative et attendait avec empressement la suite des discussions à ce sujet.

M. RICCI BITTI dit que l'année avait été marquée par l'affaire Armstrong, cas que le Mouvement sportif avait qualifié de profondément désolant. D'un autre côté, il était persuadé que le Mouvement sportif avait largement contribué au développement antidopage. Ses collègues et lui croyaient que l'avenir des programmes de l'AMA était basé sur une coopération complémentaire entre deux acteurs importants, à savoir les FI et les ONAD. On n'avait cependant pas trouvé la solution permettant à tous les systèmes d'être efficaces. Dans un premier temps, il réclamait que l'on produise un tableau renfermant les informations suivantes : les pays signataires de la Convention de l'UNESCO; les pays ayant adopté une législation dotée d'un volet criminel (loi conforme au Code); les pays dans lesquels une ONAD ou une ORAD opérait; le système de financement des ONAD; les pays dotés d'un système de gestion des résultats. Ces informations aideraient l'AMA à progresser. En outre, il était tout à fait d'accord avec ses deux collègues des autorités publiques au sujet de l'importance de prendre des mesures pour l'avenir. Il fallait néanmoins retenir les leçons du passé. Il appuyait l'AMA dans ses efforts, mais recommandait aux autorités gouvernementales d'agir afin de favoriser une telle collaboration.

M. POUND remerciait le directeur général pour son rapport très complet. Il s'associait pleinement aux commentaires de ses collègues sur le cyclisme et l'enquête indépendante. La situation était regrettable. Le cyclisme n'était certainement pas le seul sport aux prises avec des problèmes, mais à l'heure actuelle il remportait la palme.

Il croyait que la situation au Kenya devait être suivie de près. Cette affaire très sérieuse devait être traitée attentivement.

Il s'associait pleinement aux commentaires de ses collègues sur l'affaire Puerto. L'AMA devait prendre toutes les mesures nécessaires pour faire avancer cette situation désolante.

Au sujet des contrôles à l'hGH, il croyait que l'opportunité était bonne pour reconsidérer la façon d'approcher certaines questions scientifiques. L'AMA n'avait pas bouclé la boucle à ce niveau.

M. SCHNEIDER souligne le fait que son pays avait toujours adhéré au principe de la tolérance zéro à l'égard du dopage et des tricheurs. En 1989, son pays avait signé la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe; l'année suivante, il avait établi un comité national pour la lutte contre le dopage dans le sport. À titre de 30<sup>e</sup> signataire, il avait eu le privilège de participer au déclenchement du processus de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. Il soulignait l'importance du rapport mentionné un peu plus tôt à ce sujet. En signant la Convention, les gouvernements s'engageaient formellement. L'AMA comprenait aussi l'importance de la Convention et avait pris des mesures concrètes en dépêchant M. David Julien au Secrétariat de l'UNESCO en guise de soutien. Il rappelait que la quatrième Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport était prévue en septembre. Il était essentiel que les autorités publiques et sportives coopèrent afin d'aider l'AMA à mener une lutte efficace contre les tricheurs.

M. MBALULA dit que les ministres africains avaient eu l'occasion d'échanger au sujet de la situation au Kenya. Tous croyaient qu'il fallait agir dans les plus brefs délais et en toute transparence. Ils avaient accepté de s'adresser au nouveau ministre du Sport au Kenya afin de l'inciter à collaborer avec l'AMA dans cette affaire d'allégations de dopage chez les sportifs kényans. Le report de cette question n'aidait aucunement le Kenya ni la lutte contre le dopage dans le sport.

Au sujet de l'affaire d'Armstrong et de l'UCI, M. PENGILLY souhaitait revenir à la base, aux valeurs, puisque la question était sur toutes les lèvres. Il était crucial d'obtenir la vérité et d'aller au fond de choses. De même, l'issue de l'Operación Puerto était très décevante. Il était convaincu que tout le monde ici présent accepterait de mettre en avant tous les moyens nécessaires pour obtenir la vérité ou comprendre ce qui se passait avec ces poches de sang.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remerciait les intervenants qui appuyaient l'AMA dans l'affaire Armstrong-UCI. Il leur rappelait toutefois que l'AMA n'avait aucun pouvoir d'agir seule et qu'elle devait procéder en vertu de son mandat et de ses compétences. Le Code actuel ne lui permettait pas de réaliser des enquêtes de son propre chef. Cette enquête dépendait des démarches de l'UCI. L'AMA en saurait plus le mardi suivant. La route avait été pour le moins ardue depuis le début de l'histoire, et il avait refusé de prendre part au cirque médiatique qui critiquait l'AMA, jugeant inapproprié de discuter de cette question dans les médias.

Il remerciait M. Ricci Bitti pour sa requête. Comme il le lui avait dit la veille, l'AMA devrait travailler avec les autorités publiques afin de s'assurer que les informations réclamées par le Mouvement sportif soient transmises en bonne et due forme.

Il dit à M. Pound que l'AMA se penchait sur les moindres détails de l'affaire Veerpalu. Le test en question avait été révisé par des pairs, mais n'avait pas été publié. Cette étape se ferait certainement sous peu.

Il remerciait M. Schneider pour son appui. L'AMA était privilégiée de pouvoir compter sur les conseils et la mobilisation des nombreux experts de son pays.

Il remerciait son collègue de l'Afrique du Sud pour ses efforts d'appuyer l'AMA dans ses démarches auprès du Kenya. Il savait que l'AMA pouvait compter sur M. Mbalula la collaboration pour intervenir auprès de ses homologues africains.

Il approuvait les propos de M. Pengilly et en prenait bonne note. L'AMA était déçue de toute cette situation – notamment des autres questions avec l'UCI –, mais ferait de son mieux dans les limites de son mandat.

LE PRÉSIDENT trouvait important de rassurer les membres sur deux questions. D'abord, il tenait à dire qu'il appréciait toute forme de financement additionnel pouvant

aider l'AMA dans ses efforts de lutte contre le dopage. Il remerciait la Russie pour sa contribution additionnelle. D'autres pays comme l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la France en avait aussi fait un peu plus pendant plusieurs années et il les remerciait tous pour leur générosité, en espérant que d'autres pays emboîtent le pas dans le futur.

Au sujet de la décision dans l'affaire Puerto, rendue le 30 avril dernier, il dit qu'il avait pris des mesures exceptionnelles, au nom des membres, en écrivant au premier ministre espagnol pour l'informer que l'AMA porterait cette décision en appel. Vu l'importance de l'affaire, il avait demandé au premier ministre d'envisager une intervention législative réglementaire de sa part. L'AMA poursuivrait ce combat qui durait depuis près de sept ans. Le gouvernement actuel était sur le point d'adopter une nouvelle loi, récemment entérinée par la Chambre basse du Parlement. Cette loi remédierait aux lacunes de la loi en vigueur pendant des années au moment de l'affaire Puerto. Cette affaire était tellement importante pour l'AMA qu'elle était prête à faire tout le nécessaire pour récupérer les poches de sang. Ces preuves permettraient de faire la lumière sur cette affaire. Il remerciait le directeur général pour son rapport.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport du directeur général.

#### **– 3.1 Compte rendu de la réunion du Comité exécutif**

LE PRÉSIDENT dit que la réunion du Comité exécutif de la veille avait été très longue, mais très fructueuse. Il demandait au directeur général d'en faire le compte rendu.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que le Comité exécutif avait pris plusieurs décisions la veille. La première étant l'approbation du programme de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de Johannesburg. À ce titre, il dit que les séances parallèles consacrées aux Standards internationaux seraient présidées par des membres du Comité exécutif. Il pouvait confirmer que le professeur Ljungqvist, Mme Fourneyron, le Dr Erdener et M. Rowe présideraient respectivement les séances parallèles consacrées au SIL, au SIPRP, au SIAUT et au SIC.

En outre, le Comité exécutif avait appuyé l'ensemble des dix recommandations relatives à la stratégie pour le développement d'un réseau de laboratoires antidopage. Cependant, le Comité exécutif reviendrait sur ce point en septembre à la suite de discussions sur des informations que lui fournirait le Comité Santé, médecine et recherche en août.

Le Comité exécutif avait approuvé l'accréditation du laboratoire de Mexico, sous réserve de deux conditions. La première : que la couverture d'assurance pour responsabilité professionnelle soit maintenue à un minimum de deux millions de dollars par année; et la deuxième : que le laboratoire obtienne les 11 documents de référence portant sur les substances requises.

Le Comité exécutif avait accepté de révoquer totalement l'accréditation du laboratoire de Tunis.

Les membres avaient aussi approuvé le rapport sur l'efficacité des programmes de contrôle. L'équipe de direction avait réglé sans délai plusieurs questions à l'interne et cela avait été noté spécifiquement. L'équipe de rédaction du Code avait aussi tenu compte de plusieurs recommandations du rapport pour améliorer le Code et les SI. Ce rapport serait distribué aux instances chargées des contrôles, notamment les organisations sportives internationales – ou FI – les ONAD, les autorités publiques, les organisateurs de grandes manifestations sportives et les laboratoires. Chaque instance devait y donner suite promptement afin que le Comité exécutif puisse évaluer leurs commentaires à sa réunion de septembre. Les membres avaient décidé de soumettre ce rapport – et la décision afférente – au Conseil de fondation, ainsi chaque membre aurait l'opportunité d'en prendre connaissance, de le commenter ou de poser des questions.

Enfin, les autres décisions du Comité concernaient la révision du Code et des SI. Au sujet des critères d'inclusion d'une substance sur la Liste, il rappelait aux membres que le Code actuel exigeait deux des trois critères pour inclure une substance sur la Liste. La dernière version provisoire du Code proposait que le critère d'amélioration de la performance soit obligatoire et que l'un des deux autres critères soit respecté. En discutant de ce point, le Comité avait proposé des changements s'appliquant au cannabis et au document technique TD2013DL au sujet des seuils et des limites de décision d'une substance. Le nouveau seuil pour le cannabis passait de 15 à 150 et la limite de décision passait à 175. Essentiellement, cette approche était similaire à celle adoptée pour la pseudoéphédrine. Le cannabis demeurerait sur la Liste comme substance interdite en compétition et serait contrôlé en conséquence, mais les cas positifs seraient réduits aux cas impliquant une utilisation de cette substance le jour de la compétition. En prenant une telle décision, le Comité exécutif avait accepté que les critères d'inclusion sur la Liste soient maintenus comme dans le Code actuel (2009), à savoir le respect de deux des trois critères.

Ce compte rendu résumait les décisions prises la veille par le Comité exécutif. Il avait mis le dernier point en contexte, mais savait que M. Young en parlerait en long et en large un peu plus tard.

M. POUND était d'accord avec les nouvelles limites de décisions pour la marijuana. L'AMA devait néanmoins s'assurer de ne pas envoyer le mauvais message en adoptant un tel changement. À la lumière des cas de marijuana répertoriés à ce jour, il semblait évident que le seuil était trop peu élevé. On démasquait des sportifs qui avaient été simplement exposés à cette substance ou qui en avaient consommé hors compétition et certainement pas à des fins d'amélioration de la performance. L'objectif était de s'assurer que l'utilisation en compétition soit détectée – d'où l'inclusion de la marijuana sur la Liste – et de réduire les coûts des laboratoires, des ONAD et de tout le système antidopage. Il fallait absolument réduire ces coûts; on passait beaucoup trop de temps sur des cas de non-dopage à la marijuana plutôt que sur des cas sérieux. En outre, l'AMA pourrait modifier ces limites de décisions au besoin, au moment de la révision annuelle de la Liste. Au nom de son groupe de travail, il tenait à remercier le Comité exécutif d'avoir soumis le rapport au Conseil de fondation. Il espérait que tous prendraient connaissance des recommandations, et des annexes explicatives identifiant les points d'amélioration pour les programmes de contrôle.

LE PRÉSIDENT remerciait M. Pound pour ses commentaires. Il tenait du même chef à le rassurer. Ses préoccupations au sujet de la marijuana avaient été abordées longuement la veille. Personne ne souhaitait voir l'AMA envoyer le mauvais message ou prendre la marijuana à la légère. Le Comité exécutif avait proposé une solution pratique; il en serait question plus tard.

Un an plus tôt, M. Pound avait demandé au Conseil de fondation de créer un groupe de travail ad hoc chargé d'évaluer l'efficacité – ou l'inefficacité – des programmes de contrôle dans l'ensemble du milieu antidopage. À la suite de ses travaux, le groupe avait présenté son rapport au Comité exécutif, qui l'avait examiné attentivement la veille. Il invitait M. Pound, en tant que président du groupe de travail, à présenter les faits saillants de son rapport.

M. POUND comprenait que plusieurs membres du Conseil de fondation n'avaient toujours pas eu le temps de prendre connaissance du rapport. Parmi les membres du comité ad hoc, on comptait M. Pengilly, également membre du Conseil de fondation. L'exercice avait été fructueux; il remerciait d'ailleurs le Comité exécutif et le Conseil de fondation d'avoir mis en œuvre ce chantier. Ce travail avait été on ne peut plus révélateur au sujet des lacunes des programmes de contrôle. Essentiellement, on devait se pencher sur trois secteurs généraux à la lecture du rapport. Dans un premier temps, l'AMA devait se concentrer davantage sur la conformité au Code mondial antidopage. Les critères de conformité étaient loin d'être assez élevés. Pour que la lutte contre le dopage dans le sport progresse, l'AMA devait hausser la barre considérablement. Pour ce faire, il

lui faudrait plus de temps, plus de ressources et plus d'argent. Elle devait incontestablement revoir certaines priorités.

Le deuxième secteur touchait les contrôles en soi. Le mandat du groupe avait été d'évaluer l'inefficacité flagrante des contrôles. Il recommandait donc que l'AMA soit l'autorité d'approbation pour tous les programmes de contrôles des OAD. Elle devait établir les critères afin de s'assurer que les contrôles réalisés soient fondés sur des informations et des preuves disponibles et que les analyses d'échantillons soient réalisées à partir de menus complets, à moins d'indications contraires justifiées. Trop d'organisations effectuaient des contrôles à partir de menus incomplets. Cela expliquait possiblement pourquoi l'AMA n'obtenait pas autant de résultats positifs que voulu.

Enfin, le dernier point d'intérêt était le suivant : tout programme antidopage comportait son lot de faiblesses (notamment des erreurs humaines). L'AMA devait veiller à ce que tous les partenaires endossent pleinement ses valeurs et se conforment au Code mondial antidopage, en vertu de leurs responsabilités de signataires de ce Code. Tous devaient respecter les règles antidopage et s'y conformer. Il était disposé à accueillir les questions et les commentaires des membres et leur rappelait qu'ils auraient aussi l'occasion de soumettre leurs suggestions d'ici la réunion de septembre.

LE PRÉSIDENT explique brièvement la procédure dans ce cas-ci. Dans un premier temps, le rapport était approuvé par le Comité exécutif, ensuite il était soumis au Conseil de fondation aux fins de discussions et ultimement aux parties visées dans ce rapport – les laboratoires, les instances sportives, les ONAD, etc. – aux fins de commentaires. La direction de l'AMA prendrait ensuite connaissance de ces commentaires et intégrerait les plus pertinents aux secteurs importants ou au Code. Une fois tous les six ou sept ans, l'AMA procédait à la révision de son Code mondial antidopage. Il était donc important pour elle d'obtenir un maximum de commentaires constructifs. L'AMA les évaluait tous et utilisait les plus pertinents afin d'améliorer ses outils. Ceci étant dit, il laissait la parole à M. Pound et invitait les membres à lui faire part de leurs commentaires.

M. RICCI BITTI dit que le Mouvement sportif avait bien accueilli le rapport de M. Pound et avait trouvé l'exercice très pertinent. Ce rapport nécessitait plus de discussions parce qu'il touchait quatre points très importants. D'abord, la politique et la mission de l'AMA, deuxièmement, la collaboration accrue entre les partenaires; ensuite, l'incidence des recommandations sur le Code mondial antidopage; et enfin, les ressources. Il approuvait l'idée de consulter tous les partenaires concernés et réitérait qu'il appuyait l'ensemble des recommandations avancées dans le rapport.

LE DR BUDGETT félicitait M. Pound et son équipe pour ce rapport, qui renfermait plusieurs points méritant une attention soutenue. Plusieurs recommandations du rapport – et du nouveau Code – soulignaient l'importance des renseignements et des enquêtes. D'entrée de jeu, il savait que l'AMA avait embauché un chef des enquêtes, mais s'interrogeait sur un aspect en particulier : au titre des renseignements, l'AMA pouvait-elle jouer un rôle plus actif en alimentant les plans de distribution des contrôles des OAD dans le monde? Une telle mesure favoriserait les contrôles intelligents et les programmes antidopage efficaces.

LE PRÉSIDENT croyait que plusieurs approuvaient les propos du Dr Budgett. Au terme du processus de révision du Code, les membres verraient certainement l'importance accordée aux renseignements. Il espérait que le Conseil de fondation approuverait ces changements en novembre.

MME SCOTT remerciait M. Pound et son groupe pour ce rapport, dont les recommandations étaient très pertinentes. On venait de soulever le point des faiblesses ou des erreurs humaines. Elle invitait tout le monde à réfléchir à cet aspect. Il fallait s'assurer que tous les intervenants en antidopage soient là pour les bonnes raisons et défendent les intérêts des sportifs propres, du franc jeu et de l'intégrité dans le sport. Il était crucial de le consigner dans le document et de poser les gestes concrets afin que ces valeurs demeurent au cœur du mandat.

M. POUND lui explique qu'en faisant état de vulnérabilité et d'erreur humaine, un rapport de cette nature pouvait référer à plusieurs messages et sous-messages très chargés. Plusieurs individus ne valorisaient pas le sport sans dopage et étaient prêts à utiliser tous les moyens possibles pour gagner l'avantage. L'AMA les avait à l'œil

LE PRÉSIDENT remerciait M. Pound et son équipe pour leurs travaux importants, qui avaient exigé beaucoup de sacrifices. La décision de former un comité et de le laisser travailler avait été une mince affaire par comparaison de la tâche ardue de ce comité. Il tenait à souligner la contribution extraordinaire de la professeure Ayotte, de MM. Parkinson, Ryan et Pengilly, du directeur général et du personnel de l'AMA. En outre, il remerciait tous les intervenants impliqués dans cet exercice fructueux. Le rapport n'irait pas s'empoussiérer sur les tablettes. L'AMA y avait déjà donné suite et comptait maintenant consulter ses partenaires, comme l'avait réclamé le Comité exécutif. Elle ferait ensuite le nécessaire pour intégrer les recommandations pertinentes à la révision du Code. L'AMA comptait tirer parti de ce rapport.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu de la réunion du Comité exécutif.

### **4. Opérations / gestion**

#### **– 4.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses**

– LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver un point de formalité. Il explique que l'AMA était une organisation enregistrée et régie en Suisse et qu'elle devait informer les autorités suisses de la composition de son organe directeur, le Conseil de fondation. Les membres du Conseil de fondation disposaient devant eux de la liste de tous les membres (la composition) qui seraient enregistrés. Il leur demandait de recommander ce document afin de permettre à l'AMA de le soumettre aux autorités compétentes. Il tenait à souligner un léger changement, soit le départ du membre du Portugal, remplacé par M. Muyters de la Belgique flamande. M. Muyters faisait un retour au sein du Conseil de fondation. Ce changement noté, il demandait aux membres d'approuver ce point.

#### DÉCISION

– La composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses est approuvée.

#### **– 4.2 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2013**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL dit que les membres du Comité exécutif avaient approuvé le programme révisé de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Il se réjouissait de retrouver tous les participants à ce rassemblement en novembre prochain.

M. MBALULA informe les membres que le comité d'organisation local avait été formé et que tous les moteurs étaient en marche en Afrique du Sud. Tous les aspects techniques et tous les comités étaient en place. Il ne doutait pas que l'événement de novembre serait couronné de succès et se disait très enthousiaste d'accueillir tout le monde. Les organisateurs composaient à mesure avec les défis qui se présentaient et se préparaient à accueillir l'AMA et tous les intervenants.

LE PRÉSIDENT espérait que la petite distraction qu'il avait causée à Madrid six ans plus tôt ne se répéterait pas cette année à Johannesburg. La Conférence en Afrique du Sud était très importante et constituait une vitrine rare et exceptionnelle pour l'AMA et la lutte contre le dopage. Il espérait que tous les membres y prendraient part activement et serait heureux de les retrouver en novembre.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport.

– **4.3 Indicateurs de performance opérationnels**

LE PRÉSIDENT informe les membres que le document versé à leurs dossiers était à titre informatif. Ceux-ci étaient les bienvenus à formuler leurs commentaires.

DÉCISION

Il est pris note du point sur les indicateurs de performance opérationnels.

**5. Affaires juridiques**

– **5.1 Compte rendu juridique**

M. NIGGLI dit que son rapport était versé au dossier des membres. Vu la nature publique de cette réunion, il ne commenterait pas les causes en instance, notamment l'affaire Puerto que l'AMA porterait bientôt en appel. Il avait sollicité l'avis d'avocats espagnols au sujet de l'interprétation du juge et des raisons expliquant pourquoi la justice espagnole interdisait le partage des preuves recueillies dans cette affaire. L'AMA ferait tout le nécessaire pour assurer un meilleur dénouement.

M. Niggli dit qu'il parlerait de la protection des données, un sujet récurrent depuis un certain temps. La différence étant que cette fois-ci, les nouvelles étaient plutôt bonnes. Depuis la réunion de novembre, cette question avait beaucoup progressé. Il souhaitait souligner le fait que les états membres de l'UE, plus particulièrement l'Irlande et la France, avaient fait des efforts pour trouver une solution au problème qui se posait. À la suite de tous ces efforts, les discussions au Conseil de l'Europe avaient mené à des amendements de l'avant-texte. Les dispositions problématiques avaient été supprimées. Ce qui était, selon lui, une nouvelle encourageante. Le processus, fort complexe, n'était toutefois pas terminé. Parallèlement, on retrouvait un processus de discussion entre les états membres de l'Union européenne et un autre au niveau du Parlement. Les discussions entre les états membres avaient mené à cette issue positive, celles au niveau du Parlement n'étaient toujours pas achevées. Lorsque ce serait fait, il y aurait une entente tripartite entre le Conseil de l'Europe, le Parlement européen et la Commission européenne. On s'entendrait alors sur un texte final, mais d'ici là, il y avait encore plusieurs étapes à franchir. Il importait pour l'AMA de maintenir la pression sur les parties concernées et de continuer à avancer les arguments pertinents afin d'assurer une issue appropriée. Dans l'ensemble, les choses avaient bougé dans la bonne direction.

Depuis la rédaction de son rapport, certaines questions avaient évolué. Concernant l'affaire 4 – cas de judo aux Pays-Bas – le TAS avait enfin imposé une suspension de 18 mois, à la satisfaction de l'AMA. Dans l'affaire 6, un joueur de hockey en Pologne avait écopé d'une sanction de deux ans. Une sanction de deux ans avait aussi été imposée au sportif dans l'affaire 13 (cas d'équitation). L'AMA était satisfaite de l'issue de ces causes.

Enfin, il voulait souligner une question préoccupante abordée la veille par le Comité exécutif. Il s'agissait de la méthylhexanamine, dont son rapport faisait mention de plusieurs cas. Cependant, on ne pouvait les mettre tous dans le même panier. Dans certains cas, on retrouvait des suppléments contaminés, dans d'autres, des suppléments dont les étiquettes indiquaient la présence de telles substances. Néanmoins, le problème demeurait et les organisations antidopage devaient sensibiliser les sportifs aux risques des suppléments.

M. VARADKAR souhaitait commenter le point de la protection des données. Il dit que l'Irlande assurait la présidence de l'Union européenne et collaborait activement avec les autres états membres afin de faire valoir la position de l'AMA à cet égard. Le groupe de travail de l'UE chargé du sport avait discuté de cette question et son président avait écrit au président du groupe de travail en matière de partage et de protection des données

(DAPEX). Son homologue français avait aussi collaboré activement avec l'AMA afin de trouver une solution. Il ajoute que le Conseil des ministres du Sport de l'UE se réunirait le 17 mai à Bruxelles. On y aborderait notamment le rôle des autorités publiques dans la lutte contre le dopage de plus en plus sophistiqué au sein du sport, ainsi que le partage des données. En somme, l'UE prenait cette question très au sérieux et souhaitait trouver une solution qui permettrait de protéger la confidentialité des renseignements des athlètes tout en renforçant la lutte contre le dopage dans le sport.

M. KGATHI informe les membres qu'il assistait à sa première réunion du Conseil de fondation. Il remerciait le président pour son accueil chaleureux. Au sujet des sportifs aux résultats positifs, il se disait préoccupé par le comportement des entraîneurs, qui recommandaient très souvent des régimes particuliers à leurs athlètes, régimes ou conseil que les sportifs suivaient avec nonchalance. Sa question était la suivante : Dans quelle mesure l'AMA pouvait-elle informer les entraîneurs ou leur imposer des pénalités? Plusieurs jeunes sportifs étaient grandement influencés par leurs entraîneurs. Quelles mesures l'AMA prenait-elle – ou pouvait-elle prendre – à ce chapitre?

M. PENGILLY remerciait ses collègues européens pour leur contribution au chapitre de la protection des données et les encourageait à poursuivre leurs efforts. Au sujet des suppléments, il dit que les sportifs continueraient d'en prendre et qu'il ne suffisait pas de leur en interdire l'usage. Les instances sportives étaient impuissantes devant le phénomène des suppléments. Il semblait, en revanche, que les autorités publiques avaient plus de poids à ce titre. Dans cette optique, il demandait aux autorités publiques d'inscrire ce point à l'ordre du jour de leur prochaine rencontre afin de discuter des moyens pour régler cette question problématique qui existait depuis de nombreuses années déjà.

LE PRÉSIDENT souhaitait d'abord reconnaître les avancées faites au chapitre de la protection des données, sujet qui avait soulevé de nombreux débats. Il avait souvent rappelé aux représentants de l'Europe leur devoir et leur obligation d'influencer les preneurs de décision afin que ce projet de loi tienne compte des efforts antidopage de l'AMA. Il soulignait à nouveau les efforts importants des représentants de l'Europe. La France et l'Irlande avaient joué un rôle important, mais l'ensemble des pays avaient fait leur part. La course n'était pas gagnée, mais l'AMA se dirigeait dans la bonne voie et approchait du but. Il remerciait tous les intervenants impliqués pour leurs efforts.

M. NIGGLI dit que la question sur les entraîneurs serait certainement soulevée lors de la révision du Code. L'AMA était parfaitement consciente de l'influence des entraîneurs ou de l'entourage du sportif et faisait le nécessaire pour intervenir lorsqu'elle le pouvait. Il cite l'affaire 1 de son rapport en exemple. Le sportif sud-africain avait été suspendu pendant un an (collaboration), mais l'entraîneur avait écopé d'une suspension de cinq ans. Lorsqu'elle obtenait des renseignements sur l'entourage du sportif, l'AMA les poursuivait. Plus tard, M. Young expliquerait comment le nouveau Code de l'AMA serait plus sévère à l'égard de l'entourage du sportif. Il dit à M. Pengilly qu'il fallait toujours faire une nette distinction entre des suppléments contaminés et ceux destinés au dopage. Les sportifs savaient ce qu'ils ingéraient. Les cas de suppléments devaient donc être examinés au cas par cas.

## DÉCISION

Il est pris note du compte rendu juridique.

### **6. Finance**

#### **– 6.1 Contributions des gouvernements / du CIO**

M. REEDIE informe les membres de l'état des contributions, au 10 mai 2013. À cette date, l'AMA avait perçu un peu moins de 80% (soit 79,47%) des contributions des gouvernements, une situation qu'il jugeait satisfaisante. Le Mouvement sportif versait l'équivalent de ces sommes, à raison d'un dollar pour un dollar. On pouvait également voir les détails par continent. Un pays dont le nom figurait sur la liste devait envoyer sa

contribution à l'AMA, qui comptait sur ce mode de financement pour mener à bien ses activités. Somme toute, il se disait satisfait de l'état des contributions à l'heure actuelle.

## DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

### – **6.2 Comptes 2012**

M. REEDIE rappelle que les états financiers étaient préparés conformément aux exigences des IFRS et que leur présentation différait de la façon adoptée habituellement par la plupart des entreprises. Cette présentation était celle adoptée par le Mouvement olympique et par l'AMA depuis plusieurs années.

Au bout du compte, le déficit était d'un peu plus de 770 000 \$. Le déficit anticipé de l'AMA pour 2012 était de 1 853 000 millions de dollars. Or, les résultats de l'AMA à ce chapitre étaient mieux qu'anticipés. Le 1,1 million additionnel s'expliquait par une collecte plus fructueuse des contributions. Le Comité Finance et Administration avait fait des prévisions conservatrices en fonction d'une collecte de 97% des contributions. Or, l'AMA avait récolté beaucoup plus et avait pu bénéficier de l'évolution des taux de change en 2012, contrairement aux années passées où elle avait perdu de l'argent. Le déficit était donc à la hauteur des attentes formulées par le Conseil de fondation une année plus tôt.

Les membres pouvaient lui poser toutes les questions voulues sur ces tableaux et données. Il leur rappelait aussi que l'AMA présentait chaque trimestre un document « Chiffres réels vs Budget », portrait détaillé de toutes les dépenses et revenus de l'Agence. Les membres pouvaient constater que l'Agence utilisait la presque totalité de ses recettes, et que ses départements dépensaient la quasi-totalité des budgets qui leur étaient octroyés.

La firme PricewaterhouseCoopers vérifiait les comptes de l'AMA. Sa représentante, Mme Linda Beuparlant, ferait un compte rendu avant que le Comité Finance et Administration ne dépose officiellement son rapport au Conseil de fondation.

MME BEUPARLANT explique qu'en tant qu'associée de la firme PricewaterhouseCoopers de Montréal, elle était chargée de vérifier les états financiers de l'AMA depuis quelques années. Son équipe collaborait avec celle de Lausanne afin d'approuver ces états financiers. Elle souhaitait fournir des informations sur le processus d'audit et les états financiers.

PricewaterhouseCoopers avait complété son audit pour l'exercice financier de 2012 et avait conclu que les états financiers pour cet exercice arrêté le 31 décembre 2012 donnaient une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et du mouvement des fonds en conformité avec les IFRS et qu'ils étaient conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation. Les auditeurs avaient noté que, conformément à la loi suisse, un système de contrôle interne existait à l'AMA et qu'aucune défaillance n'avait été identifiée. Finalement, les auditeurs recommandaient que ces états financiers soient soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

Il était important de noter que les états financiers étaient présentés en dollars américains et en francs suisses. En vertu des lois suisses, ils devaient être présentés en francs suisses, même si la comptabilité de l'Agence était tenue en dollars américains. Le bilan était très stable, avec une variation notable de la réduction des placements à long terme (1,2 million de dollars américains), compensée par des investissements à court terme de 875 000 \$ US. Concernant l'état global des activités, on notait un excédent des dépenses sur les revenus de près de 771 000 \$ en 2012, comparativement à 475 000 \$ en 2011. Cette hausse était attribuable à une hausse des dépenses opérationnelles (environ un million de dollars américains), compensée par une évolution des taux de

change. Ces fluctuations des dépenses opérationnelles étaient principalement attribuables à une hausse des financements des projets de recherche. Ceci résumait son compte rendu. Elle tenait à remercier la direction et le personnel de l'AMA pour leur soutien.

LE PRÉSIDENT remerciait Mme Beuparant pour son compte rendu. Il était toujours encourageant d'obtenir un rapport positif des auditeurs. À nouveau cette année, le bon travail du département Finance – sous la supervision du Comité Finance et Administration, présidé par M. Reedie – avait contribué à ce bilan positif de l'AMA.

M. REEDIE dit qu'il était de pratique courante de soumettre un rapport détaillé au Conseil de fondation. Il était très satisfait de ce rapport et transmettait ses remerciements à Mme Pisani et à son équipe. Il recommandait officiellement au Conseil de fondation d'approuver les états financiers présentés pour l'exercice financier arrêté le 31 décembre 2012.

LE PRÉSIDENT rappelle que la recommandation voulait que le Conseil de fondation approuve les états financiers de l'AMA.

### DÉCISION

Les comptes de 2012 sont approuvés.

#### – **6.3 Comptes trimestriels 2013 (premier trimestre)**

M. REEDIE explique que l'AMA présentait des comptes pour chaque trimestre. Le document à leur disposition ciblait la période se terminant le 30 mars. Ces comptes pouvaient induire en erreur parce qu'ils montraient des montants plus élevés au niveau de revenus au cours du premier trimestre, mais ne montraient que 25% des dépenses. Que l'AMA affiche des profits à ce stade était donc tout à fait normal.

À nouveau, il présentait le document « Chiffres réels vs Budget » pour le premier trimestre. Il avait passé ces données au peigne fin et avait soumis quelques questions mineures à Mme Pisani. Aucun élément particulier ne portait à préoccupation.

### DÉCISION

Il est pris note des comptes trimestriels  
2013.

#### – **6.4 Projet de budget 2014 – planification provisoire**

M. REEDIE explique que quelques années auparavant, les autorités publiques avaient demandé à l'AMA de présenter un budget le plus rapidement possible afin qu'elles puissent planifier leurs propres budgets. Il avait procédé autrement cette année pour nombre de raisons. D'abord, les revenus des contributions pour 2012 étaient disponibles. Quant à ceux de 2013, on pouvait facilement y appliquer une hausse de 0%, 1%, 2%, 3% ou 5% pour l'exercice. Pour le Comité Finance et Administration, ce calcul initial était simple. En outre, on savait d'ores et déjà que les revenus provenant des accréditations des laboratoires seraient inférieurs. Il était plus difficile de percevoir des intérêts sur les placements en raison de très faibles taux d'intérêt du marché. L'AMA ne gardait pas d'argent dans ses coffres, elle faisait des investissements prudents, puisqu'il s'agissait de fonds publics. Le Comité Finance et Administration en était pleinement conscient et il ne prenait aucun risque. Par ailleurs, le problème qui inquiétait le Comité était les coûts rattachés aux changements exigés par le rapport Pound sur l'efficacité des contrôles, qui comptait pas moins de 90 recommandations. Sans compter les coûts liés à la mise en place du Code mondial antidopage 2015, dont les mesures seraient entamées dès 2014. Une augmentation des coûts était inévitable. En outre, M. Howman avait parlé des coûts rattachés aux TI et à la location d'espaces additionnels dans l'immeuble. On ne pouvait ignorer ces coûts. D'un point de vue strictement financier, il était difficile de produire un projet de budget en fonction de suppositions. Des 90 recommandations du rapport Pound, lesquelles seraient retenues par le Comité exécutif et le Conseil de fondation? Néanmoins, le Comité Finance et Administration se pencherait attentivement sur toutes

ces données et produirait un projet de budget à sa réunion de juillet à Lausanne. Il le présenterait ensuite au Comité exécutif à sa réunion de Buenos Aires en septembre. Un budget final serait enfin soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

Cela étant dit, il rappelle que l'AMA avait réussi à éponger ses déficits au cours des deux dernières années et qu'elle devrait vraisemblablement en absorber davantage dans le futur. Cette situation ne pouvait se poursuivre indéfiniment. Certaines recommandations du rapport Pound exigeaient plus de ressources. Or, les ressources de base de l'AMA provenaient des contributions des gouvernements et du Mouvement sportif. Tous devaient en être conscients. L'AMA ne pouvait maintenir toutes ses activités sans ces contributions. L'Agence disposait d'une réserve de fonds non attribués dans laquelle puiser, mais cette réserve n'était pas éternelle. Une fois ces fonds épuisés, l'AMA devrait compter sur une hausse importante des contributions ou réduire ses activités de façon draconienne. Elle n'aurait d'autres choix. Il réitérait que le Comité Finance et Administration examinerait toutes les options envisageables afin de présenter des données très précises en novembre.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres s'ils avaient des questions ou des commentaires.

MME MUYTERS remerciait M. Reddie pour sa présentation. Elle comprenait les défis du Comité Finance et Administration de présenter un projet de budget pour 2014, surtout dans le contexte du Code 2015 et du rapport Pound, deux secteurs qui impliquaient une hausse des coûts. Cela étant dit, elle rappelait que plusieurs pays européens étaient en crise et devaient réduire leurs dépenses au quotidien. Ils souhaitaient en donner plus à l'AMA, mais ne le pouvaient pas. Les pays d'Europe préconisaient donc l'adoption d'un budget à 0% d'augmentation pour l'année 2014 et le maintien d'un budget équilibré. Elle aimerait que l'AMA propose différents scénarios pour ce budget de 2014, en fonction des priorités. Le directeur général avait informé les membres que l'AMA devrait faire des choix difficiles; ces scénarios permettraient de guider ces choix. L'un de ces scénarios pouvait même référer à des contributions additionnelles. Telle était la position de l'Europe à ce chapitre.

## DÉCISION

Il est pris note du projet de budget 2014.

### **7. Code mondial antidopage**

#### **– 7.1 Révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux**

M. ANDERSEN dit qu'il présenterait les principaux changements depuis la réunion de novembre. Depuis cette date, il y avait eu plusieurs réunions importantes avec les différents groupes de partenaires, notamment les autorités publiques, les FI et les ONAD. L'équipe de rédaction du Code s'était réunie à maintes reprises et avait produit 11 versions de la version provisoire 3.0 du Code. Elle se trouvait dans le dossier des membres. Avant de donner la parole à M. Young, il souhaitait fournir quelques données importantes.

Les membres pouvaient voir à l'écran les soumissions et commentaires soumis par les partenaires. Durant la troisième phase de consultation, 109 partenaires avaient soumis quelque 1 200 commentaires sur le Code. Durant les trois phases réunies et échelonnées sur 16 mois depuis décembre 2011, l'AMA avait reçu quelque 4 000 commentaires sur le Code et les Standards internationaux. On comptait quelque 2 000 changements – importants et moins importants – sur le Code et plusieurs propositions de changement pour les Standards.

M. YOUNG dit que le Comité exécutif avait passé non moins de trois heures la veille à passer en revue les changements au Code.

Il proposait de faire un survol des principaux changements et de répondre ensuite à leurs questions.

Premier thème important : les sanctions imposées aux « vrais » tricheurs. Ici, l'AMA était beaucoup plus sévère, mais était plus souple vis-à-vis des sportifs insouciants ou ayant commis des erreurs. Le meilleur exemple illustrant ces sanctions plus sévères était la nouvelle série de dispositions prévues à l'article 10.2 qui stipulait qu'un sportif testé positif aux stéroïdes ou à l'EPO obtiendrait une suspension de quatre ans, sauf s'il pouvait établir que cette violation n'était pas intentionnelle. Auparavant, la suspension était de quatre ans si l'OAD pouvait établir des circonstances aggravantes, mais comme une telle situation se produisait rarement, on avait modifié l'approche. Dans le Code 2015, la charge de la preuve était différente. Si un sportif s'adonnait intentionnellement au dopage, il écoperait d'une suspension de quatre ans. Dans le cas de substances non spécifiées, la charge de la preuve revenait au sportif et dans le cas de substances spécifiées, cette charge revenait aux OAD.

On avait étendu l'article 2.9 sur la complicité pour y inclure le terme conspiration et mieux décrire ce type de violation. On avait également modifié la règle sur la falsification en intégrant au corps du texte les segments « le fait de volontairement perturber le travail d'un ACD » ainsi que « fournir des renseignements frauduleux à un ACD » qui figuraient autrefois dans le commentaire. On avait aussi ajouté le segment « intimider ou tenter d'intimider un témoin potentiel ». Pour illustrer la notion de souplesse, on avait ajouté les produits contaminés comme nouvelle notion.

Autres points importants : les critères d'inclusion d'une substance sur la Liste des interdictions et l'augmentation du seuil pour la marijuana. Le Comité exécutif avait décidé de revenir à la formule initiale de tenir compte de deux des trois critères pour l'inclusion d'une substance. Les trois critères étant : (1) la substance contribue ou est susceptible de contribuer à l'amélioration de la performance sportive; 2) la substance présente un risque potentiel ou réel pour la santé; ou 3) l'usage de la substance est contraire à l'esprit sportif. Toutefois, une hausse du seuil de la marijuana permettait à l'AMA de s'attaquer aux « vrais » tricheurs, à ceux qui utilisaient cette substance en compétition pour se doper, sans pour autant punir ceux qui l'utilisaient dans un contexte social ou récréatif. Cette substance était – et serait toujours – interdite en compétition. Elle n'avait jamais été interdite hors compétition.

Un autre thème important concernait les principes de proportionnalité et des droits de l'homme. On y faisait référence à deux occasions dans les cinq premières pages du Code. La première référence stipulait que le Code avait été rédigé en tenant compte de ces principes alors que la deuxième stipulait que le Code devait être interprété et s'appliquer d'une manière respectant le principe de proportionnalité et les droits de l'homme. On retrouvait ces principes sous diverses formes dans le Code. Par exemple, la preuve d'établir l'absence de faute significative n'était pas la même chez les sportifs mineurs et adultes, de même que les règles sur la divulgation publique. Dans le Code actuel, on divulguait publiquement l'identité des sportifs au moment des audiences, alors que dans le Code 2015, on ne divulguait ces informations qu'à la fin des procédures d'appel. Comme elle l'avait fait lors de la révision des versions antérieures du Code, l'AMA avait demandé l'avis d'experts juridiques sur nombre de points importants soulevés par les partenaires, et ce, afin d'en confirmer la validité légale. L'AMA avait notamment collaboré avec l'ancien président du Tribunal européen des droits de l'homme, le juge Costa. Ce dernier examinait chacune des versions produites par l'équipe de rédaction et formulait ses recommandations sur les principes de proportionnalité et des droits de l'homme. À la suite de la publication de la version 3.0, le juge soumettrait son rapport sur la légitimité de certaines dispositions. L'article 10.9 sur l'attribution des frais et dépens du TAS et des gains retirés constituait un exemple de l'implication du juge Costa. Du point de vue des OAD, il devait exister une règle stipulant qu'un sportif ne pouvait revenir à la compétition avant d'avoir remboursé les frais du TAS relatifs à sa violation d'une règle antidopage ou les gains retirés. Or le juge Costa trouvait cette mesure trop sévère – particulièrement à la lumière de la décision du Tribunal fédéral suisse. Selon lui, un sportif devait avoir l'opportunité d'amasser les sommes dues et pour ce faire, il devait participer à des compétitions. L'empêcher de compétitionner était injuste. On devait lui permettre de s'adresser au TAS afin d'établir un plan de remboursement.

Parmi les changements importants, le nouveau Code accordait une importance accrue aux enquêtes antidopage. Sous l'article 22 sur la participation des gouvernements, la disposition 22.2 stipulait ce qui suit : « Chaque gouvernement mettra en place une législation, une réglementation, des politiques ou des pratiques administratives applicables à la coopération et au partage d'informations avec les organisations antidopage ainsi qu'au partage de données entre organisations antidopage conformément aux dispositions du Code. » Il croyait que ce changement était très important.

Toujours dans un but de favoriser les enquêtes, l'article sur les rôles et responsabilités des signataires stipulait que toutes les OAD et FI devaient collaborer pleinement avec l'AMA en relation avec les enquêtes antidopage. Il en était de même pour les sportifs et leur entourage. Si un sportif refusait de collaborer à une enquête antidopage, il ne commettait pas de violation des règles antidopage, mais s'exposait à des actions disciplinaires pour ce refus de collaborer.

En outre, dans le nouveau Code, l'AMA était désormais autorisée à réaliser des enquêtes. Une telle règle s'adressait spécifiquement à des cas comme celui du Kenya. À la lumière des discussions de la veille, l'article 5 « Contrôles » porterait désormais le titre « Contrôles et enquêtes », reconnaissant du même chef l'importance des enquêtes dans un cadre antidopage.

L'autre thème important touchait le personnel d'encadrement du sportif. Le Code voulait s'attaquer à ceux qui influençaient les sportifs à se doper. Lorsqu'un mineur était impliqué dans une situation de violation de règles antidopage, une enquête était automatiquement déclenchée auprès de son personnel d'encadrement. De même, lorsque deux sportifs ou plus commettaient une telle violation, une enquête était automatiquement déclenchée.

Au sujet du personnel d'encadrement, un autre article, très exhaustif celui-là, concernait l'association interdite. On avait décortiqué tous les détails. L'article stipulait qu'un sportif ne pouvait s'associer avec une personne suspendue, reconnue coupable, dans une procédure pénale, disciplinaire ou professionnelle, d'avoir adopté un comportement qui aurait constitué une violation des règles antidopage si des règles conformes au Code avaient été applicables à cette personne. Il citait en exemple, les cas de Marion Jones, Tim Montgomery, Charlie Francis, Ben Johnson et Victor Conte (aux Jeux olympiques de Londres), et bien sûr le cas d'Armstrong et du Dr Ferrari. Cet article empêcherait de telles situations. Afin de protéger les sportifs dans le cadre de ce processus, il était précisé que l'association interdite cadrait dans un contexte professionnel ou sportif seulement. On donnait même des exemples de ces contextes. En outre, il se pouvait qu'une telle association interdite soit inévitable, par exemple lorsqu'un entraîneur était le conjoint ou le parent de l'athlète. Avant qu'un sportif ne soit reconnu comme ayant violé une règle antidopage, il recevrait une notification écrite l'informant de cette association interdite et des conséquences auxquelles il s'exposait s'il n'y mettait pas fin. La notification était également transmise au personnel d'encadrement du sportif.

Une nouvelle disposition abordait le cas du personnel d'encadrement qui se dopait lui-même. S'il existait déjà des règles qui interdisaient au personnel d'encadrement d'administrer des substances dopantes aux sportifs, d'en faire le trafic ou d'en posséder dans un cadre de compétitions, rien dans le Code n'interdisait à ce personnel de consommer des substances interdites chez lui le week-end. Cette disposition s'adressait à ces cas. En vertu de ses rôles et responsabilités, le personnel d'encadrement d'un sportif devait éviter de tels comportements. Si une utilisation personnelle ne constituait pas une violation des règles antidopage, elle pouvait mener à des actions disciplinaires en vertu des règles d'instances sportives.

Le thème important suivant concernait les contrôles. Tout le monde savait que les ressources de l'AMA étaient limitées. Afin de faire avancer la lutte contre le dopage dans le sport, l'AMA devait utiliser ses ressources efficacement et intelligemment. On avait

souvent dit que la qualité des contrôles primait sur la quantité. Une série de changements dans le Code s'adressait à ce point particulier, à savoir, les analyses, les analyses supplémentaires, la conservation, et les contrôles efficaces et intelligents. Ce principe abondait dans le même sens que les recommandations du rapport Pound voulant que l'AMA, en consultation avec les fédérations internationales et d'autres organisations antidopage, adopte un document technique établissant, au terme d'une évaluation des risques, les substances interdites et/ou les méthodes interdites étant les plus susceptibles de faire l'objet d'abus en fonction des sports et des disciplines. En s'appuyant sur cette évaluation des risques, chaque organisation antidopage compétente pour réaliser des contrôles élaborera et appliquera un plan de répartition des contrôles efficace, intelligent et proportionné. Comme il s'agissait d'un document technique, l'AMA pouvait l'amender au fur et à mesure de sa progression. Ceci couvrait le volet des contrôles.

En matière d'analyse d'échantillons, il s'avérait que les menus d'analyse détaillés n'étaient pas toujours utilisés. En outre, des échantillons de sang n'étaient pas prélevés ou analysés par toutes les OAD. Et souvent, nombre de substances susceptibles de faire l'objet d'abus dans certains sports ne faisaient pas l'objet d'analyses. Les articles sur les analyses efficaces comblaient ces lacunes. Le document technique mentionné précédemment établissait aussi des menus d'analyse des échantillons, basés sur l'évaluation des risques et appropriés pour les différents sports et disciplines. Les laboratoires analyseraient les échantillons conformément à des menus standards, sauf dans quelques cas. Une OAD pouvait demander que les laboratoires analysent ses échantillons en utilisant des menus plus détaillés. En revanche, si elle souhaitait des menus moins détaillés, elle devait convaincre l'AMA du caractère approprié d'une analyse moins complète, au vu des circonstances particulières de leur pays ou de leur sport, telles qu'indiquées dans leur plan de répartition des contrôles. Les laboratoires pouvaient, de leur propre chef et à leurs propres frais, analyser des échantillons en vue de détecter des substances interdites ou des méthodes interdites ne figurant pas dans le menu d'analyse des échantillons décrit dans le document technique ou spécifié par l'autorité chargée des contrôles. S'ils souhaitaient le faire, ils devaient en informer l'autorité chargée des contrôles.

L'autre changement important prévoyait un plus juste équilibre entre les intérêts des FI et des ONAD. Plusieurs ONAD avaient fait part d'un déséquilibre à ce niveau. L'équipe avait pris en compte leurs commentaires et plus particulièrement le fait que ce déséquilibre entre les FI et les ONAD pouvait affecter les sportifs. L'AMA souhaitait que l'ensemble du système soit efficace, harmonieux, clair et convivial pour les sportifs. Il soulevait les AUT à titre d'exemple. Les différences étaient minimes, mais pouvaient être plus précisées, selon les sportifs. En somme, un sportif de niveau international devait obtenir une AUT d'une FI et un sportif de niveau national devait obtenir une AUT d'une ONAD. Un sportif de niveau national qui avait une AUT et qui souhaitait concourir à une compétition internationale devait s'adresser à une FI et lui présenter son AUT. Cette FI devait accepter ou reconnaître cette AUT, sauf si cette AUT n'était pas conforme au SIAUT. La FI devait ensuite expliquer pourquoi elle jugeait non conforme cette AUT. Le sportif pouvait faire appel auprès de l'AMA et subséquemment auprès du TAS. L'AUT de niveau national resterait en vigueur lors de manifestations sportives nationales, mais ne serait pas valide lors d'événements internationaux, et ce, jusqu'au moment du rendu de la décision de l'AMA ou à la fin de l'appel.

L'équipe avait aussi examiné l'aspect des contrôles à une manifestation à l'article 5.3. Dans le Code 2009, l'instance qui organisait la manifestation était exclusivement responsable des contrôles à sa manifestation. Si une ONAD souhaitait réaliser des contrôles à cet événement, elle devait s'entendre avec la FI concernée. À défaut d'une entente, l'ONAD pouvait s'adresser à l'AMA et lui fournir les raisons motivant une autorisation de réaliser des contrôles à cette manifestation. Avant de rendre sa décision, l'AMA consulterait la FI concernée et se prononcerait définitivement. Le nouveau Code stipulait que la décision de l'AMA était finale et sans appel. Cette règle était claire et ne portait pas à confusion.

Il y avait aussi un changement à l'article 5.3.1.1 qui abordait la situation particulière d'une FI qui utilisait l'appellation « manifestation unique » lors de la tenue de plusieurs matchs, comme un tournoi par exemple. Ainsi, lors d'un tournoi ou d'une compétition de rugby s'échelonnant sur neuf mois, la période d'exclusivité pour réaliser des contrôles à cette manifestation ne serait désormais plus de neuf mois. On pouvait tenir une manifestation sportive sur une période prolongée – comme des Jeux olympiques ou une Coupe du monde –, mais si l'événement s'échelonnait au-delà de 35 jours, l'exclusivité des contrôles ne s'appliquait pas. Le nouveau Code le stipulait clairement.

Le dernier thème de son survol global avait fait l'unanimité. Dans leurs soumissions, nombre de partenaires avaient réclamé un Code plus clair et plus succinct. Cependant, après un tel souhait de concision, les partenaires avaient réclamé des ajouts, des modifications, des précisions, etc. Toutes ces suggestions, bien que justifiées, rendaient le Code plus long. L'équipe avait fait tout le nécessaire pour conserver et intégrer les meilleurs commentaires, réorganiser certaines sections et éviter les redondances, notamment pour les articles 10.4 (absence de faute ou de négligence), 10.5 (absence de faute ou de négligence significative) et 10.6 (élimination ou réduction de la suspension ou autres conséquences pour des motifs autres que la faute). À l'article 10.7 sur les violations multiples, l'équipe avait remplacé le long tableau par une formule plus concise et tout aussi efficace. Toutes ces mesures permettaient d'alléger le Code, mais n'en faisaient pas un document moins technique ou exhaustif. Utile auprès des partenaires et lors des audiences du TAS, le nouveau Code se voulait, il fallait l'admettre, moins convivial pour les sportifs. Pour pallier ce problème, l'équipe comptait rédiger un guide à l'intention des sportifs afin de faciliter leur compréhension des règles de base et de leurs responsabilités en vertu du Code. Rédigé dans un langage simple, exempt de jargon juridique complexe, ce guide soulignerait les points dignes d'intérêt pour les athlètes.

Il précise que la version provisoire 3.0 du Code serait publiée au début de juin. L'avis de droit du juge Costa – basé sur cette version – serait quant à lui publié à la fin du même mois. L'équipe continuerait de rencontrer régulièrement les différents groupes de partenaires, notamment SportAccord, et présenterait une autre version provisoire à la réunion du Comité exécutif en septembre. Une version provisoire finale serait publiée en octobre, bien avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de Johannesburg en novembre.

LE PRÉSIDENT invitait les membres à présenter leurs questions.

LE PROFESSEUR DE ROSE dit qu'il n'avait qu'une seule préoccupation au sujet de l'article 5.3.1. Lorsqu'une manifestation s'échelonnait sur une année, l'exclusivité de contrôles ne s'appliquait pas. Une chose l'intriguait. Plusieurs sports tenaient des Coupes du monde, souvent composées de cinq ou six manifestations successives. Il voulait savoir ce que M. Young pensait d'une telle situation. L'exclusivité des contrôles était-elle réservée aux FI? Les ONAD pouvaient-elles réaliser des contrôles dans pareil cas?

M. YOUNG lui répond qu'il revenait à chaque FI d'établir la durée de sa manifestation. Dans le cas d'une Coupe du monde, par exemple, chaque compétition dans le cadre de cette Coupe du monde pouvait représenter un événement en soi. Lorsqu'une manifestation s'échelonnait sur plus de neuf ou dix mois, une FI ne pouvait empêcher une ONAD d'y effectuer des contrôles. Une FI pouvait détenir l'exclusivité des contrôles pendant 35 jours seulement.

LE PROFESSEUR DVORAK demandait à M. Young pourquoi l'équipe s'était arrêtée sur une période de 35 jours. Pourquoi pas 32 ou 37 jours?

M. YOUNG explique que l'équipe avait volontairement choisi cette durée, qu'elle jugeait conservatrice. On savait d'ores et déjà que les Jeux olympiques ou qu'une Coupe du monde s'échelonnait sur plusieurs semaines, parfois au-delà de 30 jours. L'équipe avait donc choisi cette option, car la majorité des compétitions dépassaient rarement 35 jours. Néanmoins, ce nombre n'était pas immuable pour l'heure.

LE PROFESSEUR DVORAK dit que sa question portait sur l'équilibre des intérêts – et des pouvoirs – entre les FI et les ONAD, plus particulièrement au niveau de l'exclusivité des contrôles. M. Young avait dit que la décision de l'AMA était finale et sans appel. Il demandait si l'équipe avait prévu des discussions entre les instances avant le rendu d'une décision finale, qui devait, à son avis, être juste et fondée. Sa question se posait aussi pour les AUT.

M. YOUNG dit que l'obligation de consulter une FI avant de permettre à une ONAD de réaliser des contrôles était déjà inscrite dans le Code 2009. Cette règle était reconduite dans toutes les versions provisoires. Quant aux AUT, la même situation s'appliquait et le SIAUT l'exigeait. Dans ces deux cas, aucune décision ne serait prise à la légère.

M. RICCI BITTI était satisfait de cette version et tenait à remercier Messieurs Young et Andersen pour leur importante contribution. Il croyait que le Code était quasi-final. Il appréciait ce processus ouvert et la possibilité de se prononcer sur le rapport sur l'efficacité des programmes de contrôles, dont plusieurs recommandations avaient déjà été prises en compte. Il remerciait et félicitait les membres de l'équipe d'avoir tenu compte des rôles et responsabilités de deux acteurs importants : les FI et les ONAD. Il ne tenait pas à répéter ses commentaires de la veille, mais tenait néanmoins à reconnaître les efforts déployés pour comprendre une réalité essentielle : le succès de tout programme antidopage efficace résidait dans la collaboration entre les FI et les ONAD.

M. YOUNG remerciait M. Ricci Bitti pour son commentaire. Il soulignait que le processus de consultation était maintenant terminé, mais que l'équipe de rédaction du Code poursuivait ses travaux afin de présenter un Code répondant aux besoins de toute la communauté antidopage du monde entier. La communication était toujours ouverte et l'équipe prévoyait une douzaine de rencontres avec les partenaires pour recueillir leurs commentaires sur cette version provisoire 3.0 du Code mondial antidopage.

M. BESSEBERG souhaitait faire une brève remarque sur l'exclusivité des contrôles des FI à leurs manifestations. Dans une situation où une ONAD souhaite réaliser des contrôles à une manifestation internationale et voit sa demande refusée par la FI concernée, pouvait-il y avoir de réels problèmes. L'AMA avait parlé d'analyses et de contrôles intelligents. Or, plusieurs ONAD étaient très efficaces et effectuaient souvent des contrôles auprès de leurs propres athlètes. Il serait regrettable qu'on les empêche de réaliser des contrôles efficaces aux moments opportuns. Il fallait parfois plusieurs jours pour que l'AMA rende une décision finale. Il espérait que l'AMA comprenne que les ONAD devaient réaliser des contrôles efficaces auprès de leurs sportifs à des compétitions internationales et qu'elle ne leur compliquerait pas la tâche. La plupart des FI croyaient pertinent de voir les ONAD réaliser des contrôles à des manifestations internationales, et c'est ce qui lui laissait croire que les FI accepteraient leurs demandes.

M. YOUNG dit que l'une des remarques qui était revenue très souvent depuis le début du processus de révision du Code était que les sportifs étaient irrités par le manque de coordination entre les OAD au niveau des contrôles. Si l'objectif initial était d'effectuer contrôle par-dessus contrôle, ce serait parfaitement acceptable, mais ce n'était pas le cas. La règle sur l'exclusivité des contrôles restait inchangée dans le nouveau Code. En outre, la collaboration entre les FI et les ONAD avait été bonne jusqu'ici. Il pouvait compter sur les doigts d'une seule main le nombre de fois où une ONAD s'était adressée à l'AMA pour contester le refus d'une FI. Si une ONAD présentait de bonnes raisons pour effectuer des contrôles lors d'une manifestation internationale et qu'une FI refusait sa demande, l'AMA devait précisément être au fait d'une telle attitude.

M. POUND souhaitait faire trois brefs commentaires. Dans un premier temps, il était déçu de voir que les énormes disparités entre les sports d'équipe et les sports individuels n'avaient pas été traitées. Selon lui, la responsabilité des sportifs membres d'une équipe était moins grande que celle de sportifs individuels. Il trouvait illogique qu'un sportif puisse pratiquer son sport au sein de son équipe pendant une période de suspension.

Il reconnaissait les progrès réalisés en matière de partage des renseignements. Le rôle des gouvernements à ce titre l'avait quelque peu préoccupé, mais le changement de

libellé dans l'article 22.2 (du « will » au « shall ») l'avait rassuré. L'article stipulait que « chaque gouvernement mettra en place une législation (...) ». Cela le satisfaisait.

Enfin, il avait toujours trouvé décevant de voir l'AMA améliorer ses règles dans le but de renforcer la lutte contre le dopage dans le sport et de la voir ensuite mettre ces règles au rancart pendant près de 13 mois. Il ne comprenait pas pourquoi le Code ne pouvait pas entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

M. YOUNG répond que la question de la reprise de l'entraînement était abordée dans l'article 10.12.2. Ici, il était stipulé qu'un sportif pouvait reprendre l'entraînement avec son équipe ou utiliser les équipements d'un club ou d'une autre organisation membre d'une organisation membre d'un signataire : (1) pendant les deux derniers mois de la période de suspension du sportif; ou (2) pendant le dernier quart de la période de suspension imposée, selon celle de ces deux périodes qui est la plus courte. L'équipe du Code avait accueilli les versions des deux clans : les sports d'équipe et les sports individuels. Le commentaire du même article stipulait ce qui suit : Dans de nombreux sports d'équipe et certains sports individuels (par ex. le saut à ski et la gymnastique), un sportif ne peut pas effectivement s'entraîner seul pour être prêt à disputer des compétitions à la fin de sa période de suspension. Durant la période d'entraînement décrite dans le présent article, le sportif suspendu n'a pas le droit de disputer une compétition ni de mener une activité décrite à l'article 10.12.1 autre que l'entraînement. Le Comité exécutif avait abordé cette question la veille et avait décidé de la laisser telle quelle.

Au sujet du libellé de l'article 22.2 (du « will » au « shall »), il fallait surtout retenir que les gouvernements mettraient en place une législation, une réglementation, des politiques ou des pratiques administratives applicables à la coopération et au partage d'informations avec les organisations antidopage ainsi qu'au partage de données entre organisations antidopage conformément aux dispositions du Code.

La date d'entrée en vigueur du Code était une décision politique du Conseil de fondation et non de l'équipe de rédaction. À l'entrée en vigueur du document, les règles de tous les partenaires devaient être conformes au Code. Ces 13 mois permettaient aux différents acteurs de modifier leurs règles et politiques en conséquence. L'AMA leur fournirait des Règles modèles et d'autres outils afin de faciliter cette tâche.

M. BUDGETT tenait à son tour à féliciter l'équipe de rédaction du Code pour son travail colossal. Il appréciait toujours les présentations pertinentes de M. Young. Il se demandait si l'équipe avait reçu des commentaires au sujet des termes « spécifiée » et « non spécifiée », qui portaient parfois à confusion.

M. YOUNG répond que le Comité Laboratoires avait recommandé de supprimer les termes « spécifiée » et « non spécifiée » et d'utiliser plutôt le terme « stipulée ». La veille, le Comité exécutif ne s'était pas opposé à l'idée. D'un point de vue rédactionnel, ce changement n'était pas très complexe, mais pouvait poser problème sur le plan de la compréhension. Les gens qui s'étaient habitués à ces concepts pouvaient trouver ce changement déroutant. L'équipe avait quand même pris note de la recommandation et en discuterait à nouveau.

MME BOKEL remerciait M. Young et son équipe pour leur travail colossal. Au sujet du guide à l'intention des sportifs, elle espérait qu'il serait prêt à temps pour le Forum des Athlètes du CIO et de la réunion du Comité des sportifs de l'AMA, auxquels participeraient plusieurs athlètes. Même si on leur fournissait une version provisoire, les sportifs en seraient très satisfaits, particulièrement dans le cadre de ces derniers rassemblements importants avant l'entrée en vigueur du nouveau Code.

Elle soulignait que l'éducation et la sensibilisation des sportifs étaient cruciales. Si l'AMA souhaitait réaliser des contrôles intelligents, elle devait informer adéquatement les athlètes. Elle voulait aussi faire un commentaire sur les menus d'analyse utilisés par les FI. Elle trouvait logique qu'une instance teste plusieurs substances à l'aide de différents

menus, mais trouvait très important que les sportifs sachent à quels types de contrôles ils étaient assujettis afin d'éviter les problèmes. Ils avaient le droit de savoir.

M. YOUNG dit que le guide serait soumis aux sportifs à temps pour leur réunion de Singapour. Leurs commentaires au sujet des menus d'analyse comptaient pour l'AMA.

Concernant sa remarque sur les types de contrôles, il dit que les sportifs devaient s'attendre à des contrôles pour toutes les substances. L'un des aspects importants de l'antidopage était l'imprévisibilité. Par exemple, dans un sport comme le tir, où l'on réalisait peu de contrôles à l'EPO ou à l'hGH, on devait s'attendre à de tels contrôles dissuasifs.

M. KOLOBKOV souhaitait faire quelques commentaires sur les changements proposés, d'abord au sujet des critères d'inclusion d'une substance sur la Liste des interdictions. Les représentants européens croyaient que l'objectif principal de la lutte contre le dopage dans le sport devait être de démasquer les tricheurs. Les aspects de l'esprit sportif et de la santé publique étaient importants et la question des substances comme le cannabis ne devait avoir aucune influence sur l'objectif de base.

Au sujet de la participation des gouvernements (article 22), les représentants européens accueillaient favorablement le texte sur la Convention de l'UNESCO figurant dans l'introduction de l'article 22, mais souhaitaient que l'équipe apporte des précisions à l'article 22.6, plus particulièrement au type d'indépendance des ONAD, parce que la plupart d'entre elles étaient déjà financées par les autorités publiques. Il proposait que l'article se lise plutôt comme suit : un gouvernement respectera l'indépendance de l'ONAD de son pays et ne s'immiscera pas dans ses décisions et activités opérationnelles.

En outre, les représentants européens approuvaient le changement visant à établir un meilleur équilibre entre les FI et les ONAD. L'une des étapes cruciales pour y arriver était de reconnaître aux ONAD le droit d'octroyer des AUT aux sportifs de niveau national.

M. YOUNG dit que la veille, le Comité exécutif avait discuté en long et en large des critères d'inclusion d'une substance sur la Liste des interdictions. D'ailleurs, ce point avait également été abordé longuement en 2001 à la création du tout premier Code. Le Comité exécutif avait décidé de conserver les critères tels qu'ils figuraient dans le Code 2009. En outre, le Comité avait fait d'excellentes suggestions au sujet de l'indépendance. Dans l'article, l'équipe avait voulu mettre en avant l'idée de ne pas s'immiscer et avait aussi opté pour le terme autonomie qui convenait mieux qu'indépendance dans le contexte. Dans cet ordre d'idée, tout le monde savait que les gouvernements finançaient la plupart des OAD et l'appréciait beaucoup.

M. KONBAZ remerciait M. Young pour son excellent travail. Au sujet de la marijuana et du nouveau seuil à 150, les sportifs alléguaient toujours que cette substance n'améliorait pas la performance et qu'elle était consommée hors compétition seulement. Il se demandait si ce seuil à 150 permettait de prouver scientifiquement que la marijuana avait été consommée immédiatement avant une compétition dans le but d'améliorer la performance.

M. YOUNG dit à M. Konbaz que sa question était excellente et tenait à préciser que le nouveau seuil était de 150, mais que la limite de décision était de 175. À ce seuil, le test était considéré comme positif. La règle actuelle et maintenue dans le nouveau Code stipulait que si l'usage d'une substance interdite permettait d'améliorer la performance, cela ne faisait aucune différence. Un tireur pouvait prendre une tonne de stimulants pouvant nuire à sa performance, mais cela importait peu. On retenait que le sportif avait fait l'usage de substances interdites. Dans le cas qui nous préoccupait, si le seuil pour la marijuana était supérieur aux limites de rapport, il y avait dopage. Le seuil établi était celui rapporté par les laboratoires. Ce seuil n'était peut-être pas parfait, à l'instar de tous les autres seuils, mais demeurait efficace dans ce contexte.

M. MUYTERS souhaitait faire deux brefs commentaires sur la définition de « sportif ». Les représentants européens appréciaient les efforts qui avaient été faits pour simplifier la définition. Ils croyaient toutefois que le libellé utilisé par le Conseil de l'Europe serait

plus approprié. L'Europe souhaitait que les sportifs de niveaux inférieurs (autres que national et international) soient inclus dans un programme national antidopage, mais qu'ils ne soient pas assujettis aux règles du Code.

En outre, il croyait que la règle sur la publication automatique des sanctions (10.13) était très importante. En Flandres, par exemple, la loi se conformait aux exigences du Code en matière de publication des sanctions, toutefois, la Cour constitutionnelle jugeait qu'elle avait des répercussions disproportionnées. Il voulait connaître l'opinion de M. Young.

M. YOUNG dit que la définition de « sportif » avait été modifiée afin de répondre aux préoccupations soulevées. Le Code s'appliquait aux athlètes de niveaux national et international, point à la ligne. Certains pays voulaient effectuer des contrôles auprès de sportifs de niveaux inférieur et récréatif ou auprès de sportifs s'entraînant dans des gymnases et ne participant à aucune compétition. Le Code stipulait qu'ils pouvaient le faire. S'ils prélevaient des échantillons auprès de ces sportifs, ils pourraient effectuer des contrôles à partir de menus détaillés ou partiels s'ils le souhaitaient. Un sportif de niveau récréatif qui testait positif pourrait obtenir une AUT rétroactive s'il respectait les critères. On ne pouvait cependant faire fi des sanctions. Le sportif de niveau récréatif qui testait positif était assujéti aux sanctions du Code, mais pas à la règle sur la publication automatique des sanctions. L'équipe évaluait la possibilité de faire une distinction entre un sportif de niveau récréatif et un sportif qui ne faisait que s'entraîner dans un gymnase. Il était complètement illogique de bannir un tel sportif de la compétition. La question devait être évaluée à nouveau.

L'article sur la publication automatique des sanctions était en place depuis le Code 2009. Il savait que les lois de différents pays pouvaient poser problème à ce titre. Pour assurer le respect du principe de proportionnalité, l'équipe avait rendu obligatoire la publication des sanctions après le processus d'appel et non au moment de la décision initiale. Pour ce qui était de créer une liste confidentielle, il doutait que les partenaires y consentent simplement parce que la publication des noms des tricheurs avait un effet dissuasif important.

MME SAMARDZIC souhaitait faire trois remarques au nom du Conseil de l'Europe et des gouvernements européens. Dans un premier temps, elle faisait écho à ses collègues qui avaient salué les travaux de MM. Andersen et Young et de l'équipe de rédaction du Code. Elle appréciait l'approche constructive adoptée ainsi que les travaux du CAHAMA. La coopération avait porté fruits. Elle tenait à le souligner officiellement.

En outre, elle souhaitait reconnaître les efforts de l'équipe de rédaction qui avait tenu compte de l'aspect des droits de l'homme dans la version provisoire du Code. Elle tenait aussi à le souligner officiellement.

Enfin, elle dit qu'elle comprenait parfaitement pourquoi il était difficile d'établir un échancier fixe en matière de conformité, mais devait mentionner la possibilité que cela suscite des problèmes sur le plan politique, notamment parce qu'il existait déjà plusieurs mécanismes de supervision au sein du Conseil de l'Europe et que tous étaient soumis à un cycle de supervision très régulier et objectif. Elle souhaitait que le cycle soit plus souple afin de répondre à toutes les préoccupations du public et des médias. Selon elle, l'échancier fixe offrait aux états membres la garantie que tous étaient supervisés équitablement. En outre, il permettait d'éviter les problèmes politiques. Elle tenait à informer les membres du Conseil de fondation de ce point.

M. YOUNG remerciait le CAHAMA qui avait grandement contribué à la version 3.0 du Code. Concernant le calendrier fixe pour la supervision de la conformité, il dit que les signataires étaient tenus de fournir leur rapport de conformité aux deux ans. La version 3.0 disait qu'il revenait au Conseil de fondation – ou le Comité exécutif – de décider du calendrier de supervision de la conformité. L'objectif était d'arrimer ce calendrier avec le nouveau Code, une manifestation d'envergure et la Conférence des parties. L'échancier fixé par l'AMA serait équitable. L'AMA ne proposerait pas un calendrier pour l'Europe et

un autre pour l’Afrique ou l’Asie. L’établissement de ce calendrier revenait ultimement au Conseil de fondation.

M. KOLOBKOV souhaitait s’adresser au Conseil de fondation au nom de l’ACNO et lui faire part de sa position au sujet des changements proposés au Code. L’ACNO souhaitait que les CNO participent à la lutte contre le dopage dans le sport en fonction des principes suivants : les pays et les CNO travaillant avec une ORAD – en partenariat avec les autorités publiques – devaient jouer un rôle actif dans cette lutte. Les CNO agissant à titre d’ONAD devaient faire partie du programme de conformité. L’ACNO croyait que les CNO et les gouvernements devaient former un partenariat d’égal à égal dans la lutte contre le dopage. Enfin, les CNO devaient jouer un rôle et avoir des responsabilités au sein du Code mondial antidopage révisé.

M. YOUNG répond que ces principes avaient été pris en compte dans la version provisoire 3.0. La semaine précédente, l’ACNO avait soumis des commentaires additionnels dont au moins un avait été retenu par le Comité exécutif et serait intégré à la version 3.0.

M. SCHNEIDER souhaitait faire quelques suggestions. Dans un premier temps, il remerciait l’équipe pour son travail colossal tout au long du processus de révision du Code et pour la présentation très détaillée à la réunion. Il proposait à l’AMA d’informer dans les plus brefs délais tous les partenaires, plus particulièrement les gouvernements, des changements importants au Code afin que chaque pays membre puisse adapter ses règles ou lois nationales respectives.

L’article 18 du Code s’adressait particulièrement à l’éducation. Il était très important de continuer à promouvoir cette composante, surtout la prévention, dans la lutte contre le dopage dans le sport et aussi de travailler de concert à la réalisation de programmes d’éducation. Cette collaboration impliquait les FI, les ONAD, l’AMA, l’UNESCO, le Conseil d’Europe et les états membres. Tous devaient unir leurs efforts et mettre en place des programmes d’éducation et de prévention antidopage efficaces. Il tenait à souligner le soutien exceptionnel de l’AMA aux plus petits pays hôtes d’événements sportifs. L’AMA faisait le nécessaire pour que les sportifs soient de mieux en mieux sensibilisés au dopage. Outre un Code plus succinct, un guide explicatif à l’intention des sportifs serait fort utile, selon lui. Il remerciait l’équipe à nouveau pour ses travaux.

M. YOUNG dit que le volet éducation était toujours pris en compte dans le Code et que le guide à l’intention des sportifs aiderait ceux-ci à en comprendre les dispositions. Pour permettre aux partenaires de bien identifier les principaux changements du Code, l’équipe leur fournirait une version avec suivi des modifications marquées en rouge. On en comptait près de 2 000. En outre, l’équipe préparerait un document soulignant les principaux changements, similaire à l’aperçu présenté la veille au Comité exécutif. L’équipe comprenait parfaitement bien qu’il faille soumettre un document écrit résumant les principaux changements.

M. ROWE dit que l’Australie tenait à remercier l’équipe de rédaction, ainsi que Messieurs Andersen et Young pour leurs travaux. Il remerciait aussi le Comité exécutif pour sa décision de la veille de se pencher plus attentivement sur les enquêtes et la collecte de renseignements prévus à l’article 5. Il soulignait que son gouvernement désapprouvait les amendements suggérant qu’un sportif coupable d’avoir violé une règle antidopage et qui était suspendu puisse reprendre la compétition avant la fin de sa période de suspension. Il endossait pleinement les commentaires de M. Pound à ce titre. Une période de suspension devait être respectée, selon lui. Permettre à un sportif de s’entraîner pendant sa période de suspension atténuait l’effet de dissuasion de cette suspension et envoyait un bien mauvais message aux sportifs. En outre, cette mesure allait à l’encontre de la disposition sur les sanctions plus sévères prévues dans le nouveau Code. Il attirait l’attention du Conseil sur la 57<sup>e</sup> recommandation du rapport Pound – Groupe sur l’efficacité des programmes de contrôles – stipulant qu’un sportif sanctionné pour dopage ne devait pas pratiquer son sport ou être associé à son équipe

pendant sa période de suspension. Enfin, il remerciait le président de lui avoir donné l'opportunité de se prononcer.

M. VARADKAR était très satisfait des travaux réalisés à ce jour. Au nom des gouvernements européens, il souhaitait faire deux courtes remarques. La première concernait l'article 20.7 sur les rôles et responsabilités de l'AMA. Il appuyait pleinement la disposition permettant à l'AMA d'entreprendre ses propres enquêtes, mesure tout à fait en lien avec les pratiques antidopage actuelles. On reconnaissait pleinement que les contrôles à eux seuls ne suffisaient pas pour lutter efficacement contre le dopage. Au sujet de l'article 10.2, il endossait la suspension de quatre ans imposée aux tricheurs, reconnaissant du même chef les efforts de s'attaquer aux vrais tricheurs, mais croyait que la règle méritait d'être clarifiée. Il fallait préciser l'aspect de la violation intentionnelle ou non intentionnelle afin d'éviter les échappatoires.

M. YOUNG reconnaissait que cela serait difficile, surtout dans le cas des substances spécifiées, où les OAD étaient tenues de prouver que la violation est intentionnelle. Dans le cas des stéroïdes ou de l'EPO, il revenait au sportif d'établir que la violation n'était pas intentionnelle, chose qu'il aurait beaucoup de mal à faire, parce qu'un test positif à l'EPO ne pouvait pas découler de suppléments contaminés. Il s'agissait, selon lui, d'un pas dans la bonne direction. La disposition était beaucoup plus sévère que celle sur les circonstances aggravantes. Il était toutefois prêt à reformuler la définition afin de donner plus de poids à l'article. La question était difficile.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remerciait M. Varadkar d'avoir soulevé à nouveau la question des suspensions de quatre ans. Il était d'accord avec M. Young. Le Code prévoyait déjà des sanctions de quatre ans pour les vrais tricheurs, mais elles étaient rarement imposées. Les vrais tricheurs coupables de violations sérieuses aux règles antidopage devaient être suspendus pendant quatre ans. Le Mouvement olympique était très déçu que ces sanctions aient rarement été imposées, même si elles étaient prévues dans le Code. À un point tel qu'il avait introduit sa propre règle, refusant de voir les tricheurs revenir à la charge aux Jeux olympiques. Ainsi, le Mouvement olympique avait introduit une règle proposant d'interdire à un sportif coupable de violations sérieuses de règles antidopage de participer à la prochaine édition des Jeux olympiques. Malheureusement, le Mouvement olympique avait dû abandonner cette règle, parce qu'elle n'avait pas été appuyée du point de vue juridique. Il accueillait donc favorablement ce changement, tout comme les athlètes qui réclamaient depuis un certain temps des sanctions de quatre ans dans les cas de violations graves.

Au nom du Mouvement olympique, il remerciait l'équipe pour ses importants travaux. Cet exercice remarquable, comportant plusieurs phases de consultation, avait permis de recueillir une pléthore de commentaires. L'équipe ne pouvait satisfaire les demandes de tout le monde. Dans l'ensemble, le Mouvement olympique était satisfait des résultats et des changements proposés au Comité exécutif la veille, plus particulièrement celui concernant la marijuana et les critères d'inclusion sur la liste des interdictions. Il réitérait ses remerciements à l'équipe, notamment d'avoir examiné sa demande sur les termes « spécifiée » et « non spécifiée ».

LE PRÉSIDENT croyait que le Conseil de fondation avait eu la chance de compter sur une équipe professionnelle, chevronnée et dévouée tout au long du processus. L'AMA en était aux étapes finales. Il demandait à M. Andersen de résumer les dernières étapes. Au nom du Conseil de fondation, il remerciait l'équipe. Les discussions contribueraient certainement à renforcer l'outil phare de l'AMA.

M. YOUNG souhaitait parler brièvement du Standard international sur les contrôles (SIC) auquel on avait intégré les changements sur les contrôles intelligents et la proportionnalité des groupes cibles soumis à des contrôles.

Concernant le SIAUT, on avait intégré beaucoup plus de détails, décrit le processus pour l'AUT et apporté des précisions.

On avait ajouté au SIPRP un langage mieux adapté aux documents sur la vie privée, de même que des informations sur le fonctionnement du système de confidentialité, les notifications, la violation de la confidentialité, etc.

Il explique que les changements du SIL s'arrimaient à ceux du Code. À titre d'exemple, les laboratoires étaient désormais tenus de diffuser une liste de leurs tarifs pour les différentes analyses afin que les autorités de contrôle puissent en prendre connaissance et comparer.

Un autre changement au SIL concernait le rapport des résultats dans ADAMS. Certaines informations manquaient sur le formulaire, notamment le nom de l'autorité de contrôle. Dans le SIL actuel, les laboratoires devaient indiquer ces informations si disponibles. L'AMA avait supprimé les termes « si disponible » du SIL révisé, car de nouvelles données plus sophistiquées permettaient d'identifier l'entité responsable des contrôles. Cet outil était beaucoup plus efficace pour lutter contre le dopage et pour superviser la conformité.

Il dit que l'autre changement au SIL – et incidemment au Code - serait très apprécié des laboratoires. On visait ici à régler un problème soulevé par le groupe d'experts de l'AMA sur les questions d'éthiques. Avant de disposer des échantillons, certains laboratoires souhaitaient les utiliser à des fins d'assurance qualité, d'amélioration de la qualité ou d'établissement de populations de référence. Dans le SIL révisé et le Code 2015, de telles mesures n'étaient pas considérées comme de la recherche et étaient acceptées, comme c'est le cas dans la plupart des contextes médicaux. Ceci permettrait aux laboratoires d'établir des populations de référence à partir d'un vaste bassin d'échantillons anonymisés. La mesure serait fort utile dans des cas comme celui de Veerpalu.

LE PRÉSIDENT dit que chacun des Standards internationaux serait abordé lors de séances parallèles à la Conférence mondiale de Johannesburg. Les participants intéressés auraient à nouveau l'occasion de se prononcer à cet égard.

M. ANDERSEN dit que dès le lendemain, l'équipe de rédaction se réunirait pour discuter des recommandations du week-end. Elle préparerait ensuite une nouvelle version provisoire qu'elle distribuerait le 1<sup>er</sup> juin. L'avis de droit serait publié avant la fin de juin. Elle apporterait vraisemblablement des ajustements mineurs avant la réunion du Comité exécutif de septembre. Cette version serait publiée sur le site Web de l'AMA avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, vraisemblablement au début d'octobre.

#### DÉCISION

Il est pris note de la révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux.

### **– 7.2 Conformité au Code**

#### **7.2.1 Code 2009**

LE PRÉSIDENT dit que le document fourni aux membres faisait état de la conformité du CNO du Yémen et des sports suivants : bateau-dragon, sambo, crosse et rugby en fauteuil roulant. Il demandait au Conseil de fondation de reconnaître et d'approuver la conformité de ces cinq instances.

#### DÉCISION

Les recommandations en matière de conformité au Code 2009 sont approuvées.

#### **7.2.2 Code 2015 – stratégie**

M. ANDERSEN explique que les critères utilisés dans le rapport 2011 pour mesurer la conformité au Code n'étaient pas très élevés. On avait fait une évaluation limitée de l'efficacité des programmes antidopage. L'AMA avait révisé les règles et les programmes, mais les critères demeuraient peu élevés. Dans la foulée de la révision du Code et du rapport Pound, les membres avaient réclamé une nouvelle approche. Dans le nouveau Code – qui serait vraisemblablement adopté en novembre – l'AMA disposerait de meilleurs outils pour mesurer concrètement la conformité. Par exemple, le SIC abordait l'évaluation des risques, l'établissement de critères pour les groupes cibles soumis à des contrôles, et ainsi de suite. Les différents Standards définissaient clairement les critères que l'AMA devait utiliser. En outre, les contrôles, la gestion des résultats et les AUT étaient mieux supervisés au moyen d'ADAMS. L'AMA pouvait également superviser les mesures d'éducation et de prévention en révisant le matériel.

L'AMA continuerait d'utiliser les rapports d'auto-évaluation, ainsi que les statistiques dans ADAMS. À ce titre, les rapports de statistiques à venir seraient améliorés et aborderaient les activités antidopage générales, des laboratoires, des autorités de contrôle et des OAD. On verrait également un questionnaire particulier sur les violations des règles antidopage. L'AMA avait également élaboré un rapport d'auto-évaluation à l'intention des OAD ainsi qu'un système favorisant la collaboration entre les différentes instances internationales. Enfin, l'AMA pouvait recourir à des firmes d'audit externes indépendantes afin d'évaluer les OAD. Les documents produits à ce jour fournissaient à l'AMA les outils nécessaires ainsi que des critères clairs sur la manière de développer et de mettre en œuvre des programmes antidopage efficaces. L'AMA utiliserait tous les moyens possibles pour améliorer ses systèmes et pour mesurer et vérifier la conformité.

MME SAMARDZIC dit que les autorités publiques européennes endossaient pleinement la stratégie sur le Code 2015 ainsi que l'établissement d'un cadre renforcé en matière de supervision de la conformité. Le Conseil de l'Europe était familier avec le processus de supervision. Elle réitérait son soutien à l'AMA dans le cadre de cet exercice important dans la lutte contre le dopage dans le sport.

LE PRÉSIDENT demandait aux membres de se pencher sur la décision requise, que le Conseil de fondation approuve la stratégie en matière de conformité au Code 2015 décrite par M. Andersen.

En tant que gardienne du Code, l'AMA devait poursuivre cette activité importante. Toutefois, il fallait y revenir constamment et améliorer l'exercice, les aspects et les moyens. Il était important d'établir des critères élevés. Il approuvait pleinement cette stratégie, qui méritait d'être revue et améliorée périodiquement. L'AMA y verrait certainement.

#### DÉCISION

Il est pris note de la stratégie en matière de conformité au Code 2015.

### **8. Passeport biologique de l'Athlète**

LE DR VERNEC souhaitait fournir quelques informations au sujet des développements du PBA. Le module hématologique était en place et fonctionnel depuis quelques années; quelque 35 OAD rapportaient leurs résultats du PBA dans ADAMS. L'AMA commençait à récolter les fruits de ses efforts. On comptait 28 sanctions relatives au PBA. Fait important : la majorité des cas positifs à l'EPO décelés dans les différents sports résultaient des contrôles ciblés dans le cadre du PBA. Il ne pouvait dévoiler de chiffres, mais ceux-ci n'étaient pas négligeables. Il espérait que le PBA aurait un effet dissuasif au sein des instances sportives qui l'utilisaient.

Le module stéroïdien était en développement et serait vraisemblablement introduit en 2013. Les équipes des TI et les groupes d'experts examinaient déjà la gestion des

résultats, volet qui serait abordé dans quelques semaines dans le cadre d'une réunion à Lausanne.

À la différence du module hématologique basé sur des analyses de sang, le module stéroïdien reposait sur des analyses d'urine. Contrairement au module hématologique, il n'était pas nécessaire de réaliser des analyses sanguines très spécifiques auprès d'un sportif pour qu'il fasse partie du programme du passeport. De simples analyses d'urine suffisaient pour inclure automatiquement n'importe quel sportif dans le passeport stéroïdien. Ce module calculait nombre de métabolites et de variables, notamment l'épitéstostérone, en circulation depuis les années 80. Les membres pouvaient voir à l'écran une courbe de couleur bleue. Celle-ci représentait les valeurs érythrocytaires (globules rouges) normales. Les valeurs de référence inférieures et supérieures changeaient au fil du temps selon les valeurs du sportif. Il était intéressant ici de noter que les valeurs du sportif, à la fin de la courbe, étaient plus élevées que la norme et atteignaient 15,4. On voyait ici l'exemple d'un sportif ciblé et contrôlé positif à une substance apparentée à l'EPO. La valeur 15,4 avait suffi à déclencher une notification et un contrôle. Il rappelait l'ancienne règle du « no-start », où les sportifs ne pouvaient concourir avec des valeurs de 17. Si cette règle s'appliquait aujourd'hui, le sportif cité en exemple pourrait tricher sans vergogne et passer inaperçu.

Le même principe s'appliquait au module stéroïdien. Sur l'écran, les membres pouvaient voir la courbe bleue au centre ainsi que les valeurs de référence supérieures et inférieures. Une seule de ces références était supérieure au rapport de 4:1, taux préoccupant qui avait donné lieu à des analyses par SMRI pour vérifier l'usage de testostérone exogène. Avec le système actuel, les analyses par SMRI étaient inutiles auprès des sportifs dont les rapports T/E ou le niveau d'épitéstostérone étaient naturellement plus élevés, ou à l'inverse très bas. Il citait en exemple un sportif à qui l'on avait administré de la testostérone et dont les rapports T/E étaient dix fois plus élevés que la normale, à des années-lumière du rapport de 4 :1. Dans l'ancien système, ce sportif aurait pu tricher sans vergogne et passer inaperçu. Aujourd'hui, ses valeurs élevées sonneraient l'alerte et il serait rapidement soumis à un contrôle.

Tel était son bref résumé sur le Passeport biologique de l'Athlète. Son rapport fournissait beaucoup plus de détails à ce sujet. Le PBA était un outil puissant qui permettait de réaliser des programmes efficaces, intelligents et moins coûteux. Ce passeport renfermait le profil longitudinal et toutes les informations pertinentes sur le sportif, notamment ses horaires d'entraînement et de compétition, ainsi qu'une kyrielle de renseignements provenant de diverses techniques et méthodes. Il était disposé à répondre aux questions des membres.

LE PROFESSEUR DVORAK dit qu'il appuyait pleinement le Dr Verneq, mais tenait à partager son expérience au sein de sa fédération. Sur papier, les choses semblaient très simples, mais en pratique, on pouvait rencontrer des problèmes logistiques et organisationnels. En outre, cela deviendrait plus compliqué avec l'hGH. Chose certaine : l'AMA devait emprunter ce virage pour les analyses de sang. Le profil stéroïdien était longitudinal et ses données révélaient très clairement les manipulations ou modifications génétiques. Des données irrégulières suscitaient des soupçons et constituaient du même chef des considérations rationnelles pour inclure un sportif dans un groupe cible et pour effectuer des contrôles ciblés. Ce module se voulait la solution de l'avenir pour les sports d'équipe. Sa FI avait fait quelques expériences lors de championnats en 2011 et 2012, en réalisant des contrôles auprès de tous les joueurs en compétition – soit une trentaine par équipe. Des clubs prestigieux comme Chelsea, Barcelona, Santos et Monterrey étaient impliqués. Heureux de contribuer, tous les joueurs avaient accepté de prendre part aux expériences. Les expériences s'étaient déroulées sans heurts et rapidement. La FIFA avait donc décidé de mettre en place ce système à sa Coupe des Confédérations 2013 au Brésil et d'y réaliser des contrôles d'urine et de sang auprès de tous les joueurs. C'était du jamais vu pour une FI. Cependant, sa FI était confrontée à certains défis. Par exemple, à Tahiti, il y avait des équipes, mais aucun laboratoire. Difficile donc de transporter les échantillons sanguins au plus tard 48 heures après le prélèvement. La

situation était semblable au Nigeria et en Uruguay, où les laboratoires étaient très éloignés. La FIFA devait prendre en compte tous ces éléments, mais tenait à réaliser ce projet. Il appréciait grandement le fait que l'AMA ait mis en place une liste de critères permettant aux laboratoires non accrédités de faire des prélèvements sanguins. Ces manœuvres de routine, effectuées quotidiennement dans tous les hôpitaux, pouvaient très certainement être réalisées par n'importe quel bon laboratoire. Qu'un centre hospitalier de Tahiti puisse examiner les échantillons simplifierait grandement les choses pour sa fédération. La responsabilité de l'AMA était de veiller à établir un système efficace dans ADAMS. La FIFA avait décidé d'appliquer le même système à la Coupe du monde en 2014. Elle évaluerait toutes les équipes participantes, ce qui représentait quelque 1 000 joueurs. L'AMA le réclamait depuis longtemps. La FIFA surmonterait ses défis logistiques. Si l'opération engendrait des coûts additionnels au départ, elle serait rentable à long terme. À son avis, cette voie était la bonne.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST remerciait le professeur Dvorak pour ce partage. Cette participation enthousiaste des sportifs était très positive. L'AMA y voyait un signe encourageant. Deux ans auparavant, l'IAAF avait mené une expérience similaire à ses championnats du monde à Daegu. Elle y avait prélevé des échantillons sanguins auprès de 90% des participants. Les sportifs propres appuyaient l'AMA, ce qui était fort encourageant pour la suite des choses. La FIFA et l'IAAF se réjouissaient.

MME FOURNEYRON demandait à quel moment l'AMA lancerait le module stéroïdien.

LE DR VERNEC répond que l'AMA présenterait ce module en novembre 2013, si les choses se passaient comme prévu. L'AMA travaillait sur plusieurs fronts à la fois (par ex., les projets de l'IAAF et de la FIFA, l'hGH et l'IGF-1, le module endocrinien). Le programme du PBA était complexe, mais prometteur. Le professeur Ljungqvist avait parlé de génomique et de génétique, deux secteurs qui pouvaient révolutionner l'antidopage. Pour avancer tous ces projets, l'AMA avait besoin de ressources. À ce titre, l'AMA remerciait les FI pour leurs projets pilotes et leur contribution au PBA.

LE PROFESSEUR DVORAK dit que la FIFA accepterait le passeport. Les explications fournies étaient très claires.

LE PRÉSIDENT dit que le Conseil de fondation était au fait du projet sur le module stéroïdien depuis un certain temps. Il était donc souhaitable qu'il soit lancé à temps pour la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de Johannesburg. Tout le monde l'attendait avec impatience. Ce module, dont la valeur ajoutée était indiscutable, serait vraisemblablement finalisé pour la Conférence d'Afrique du Sud.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le  
Passeport biologique de l'Athlète.

### **9. Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)**

M. WEINSTOCK souhaitait parler de la nouvelle application mobile ADAMS. Certains membres pouvaient se poser la question suivante : Pourquoi une telle application mobile pour ADAMS? Les statistiques d'une grande firme d'étude de marché, International Data Corporation, révélaient que le taux de pénétration des téléphones intelligents avait augmenté chez les jeunes générations, plus particulièrement chez les 18-24 ans et les 25-34. Le temps passé sur ces appareils dépassait largement celui sur toute autre plateforme Web. Au dernier trimestre de 2012, on avait vendu près de 227 millions de systèmes d'exploitation mobiles. De ce nombre, 159 millions étaient des appareils Android et 47 millions, des appareils iOS. Ceux-ci représentaient 91% du marché des systèmes d'exploitation mobiles. Par conséquent, l'AMA avait ciblé ces deux plateformes pour son application ADAMS.

L'application mobile et le site Web seraient assujettis aux mêmes pratiques en matière de sécurité informatique. Toutes les données échangées entre les appareils

mobiles et ADAMS seraient cryptées à l'aide du protocole SSL (Secure Socket Layer), tous les contrôles et autorisations d'accès seraient gérés par le serveur ADAMS et toutes les actions effectuées depuis les appareils mobiles seraient enregistrées et validées au moyen d'ADAMS.

L'AMA avait lancé un appel d'offres en 2012 et avait choisi la firme néerlandaise Logic pour développer ce projet en raison de ses travaux dans l'élaboration de cette application pour l'ONAD des Pays-Bas. Tout au long du processus, on avait consulté et mis à contribution le groupe de tests d'ADAMS – composé de FI, d'ONAD et de membres du Comité des sportifs.

Le plan de lancement comportait trois phases. La première, prévue pour la fin de l'année, visait les sportifs. À l'aide de l'application, ces derniers pourraient voir, entrer, vérifier et modifier les informations sur leur localisation conformément aux exigences du SIC. En outre, ils pourraient recevoir des notifications en guise de rappel quant à leur obligation de soumettre les informations sur leur localisation et les dates limites pour le faire.

La deuxième phase, prévue pour la fin de 2014, visait les ACD. Ces derniers pourraient consulter les informations sur la localisation à des fins de contrôles. Autrement dit, ils pourraient consulter les informations de certains sportifs en particulier durant la période de la mission confiée.

Tout au long du processus, l'AMA passerait en revue les commentaires des partenaires et s'assurerait de les intégrer afin d'améliorer le système ou de concevoir de nouvelles fonctionnalités dans le futur.

L'AMA planifiait également lancer une fonctionnalité pour les autres groupes d'utilisateurs, notamment les gérants d'équipes, les agents de sportifs et les OAD. Les agents et les OAD pourraient consulter les informations sur la localisation d'un ou de plusieurs sportifs alors que les gérants d'équipes pourraient consulter celles de leurs équipes.

Les membres pouvaient voir à l'écran à quoi ressemblerait l'application. Sur l'écran de connexion, l'utilisateur entrait les mêmes informations que sur le site Web. Il pouvait aussi programmer un NIP pour protéger ces informations dans l'application. Il voyait ensuite les périodes de 60 minutes allouées pour les prochains jours. En naviguant, il pouvait voir le calendrier mensuel affichant un statut de conformité avec le SIC (en vert) ou un statut de non-conformité (en rouge). L'utilisateur pouvait sélectionner une journée en particulier et y consulter les entrées prévues. Le calendrier journalier ou quotidien montrait toutes les entrées de localisation pour une journée donnée. Ici, la période de 60 minutes était marquée d'une icône Horloge. Le carnet d'adresses était reproduit dans l'application depuis le site Web. Lorsque l'utilisateur faisait un ajout ou une mise à jour à ses informations, il pouvait sélectionner manuellement une adresse du carnet ou d'une carte.

MME BOKEL souhaitait revenir sur des recommandations qui avaient été formulées deux ans auparavant à l'occasion du Forum international des Athlètes de Colorado Springs. L'une d'elles était de créer une application de localisation. Deux ans avant, on avait demandé de rendre ADAMS plus convivial. Elle savait maintenant qu'il fallait au moins deux ans pour intégrer un projet important dans ADAMS. Elle se disait que l'AMA devait pouvoir faire les améliorations techniques destinées aux sportifs beaucoup plus rapidement. Elle était satisfaite de voir les choses évoluer, mais quelque peu désolée de voir qu'il fallait plus de deux ans pour y arriver. Elle reconnaissait que les défis liés aux TI étaient difficiles, mais croyait que les modifications et améliorations devaient être faites plus rapidement, surtout si l'AMA comptait rendre ADAMS obligatoire pour tous les partenaires.

M. REEDIE croyait que cette application constituait un pas vers l'avant, surtout dans ce monde où les appareils mobiles occupaient tant de place. Depuis la fondation de l'AMA en 1999, il avait toujours composé difficilement avec les coûts des TI. La question de compatibilité entre ADAMS et les autres systèmes irritait l'AMA depuis fort longtemps. Il demandait à M. Weinstock si ce dernier savait à quel moment l'AMA serait en mesure d'utiliser une plateforme compatible. Le rapport Pound recommandait de rendre ADAMS obligatoire, mais une telle mesure n'était pas simple. Pouvait-on envisager une plateforme intermédiaire pouvant relier ADAMS aux autres systèmes déjà en place?

LE PRÉSIDENT précise que l'AMA pouvait certainement obtenir des résultats plus rapides avec quelques millions de dollars de plus. Il fallait être réaliste. La question était difficile, mais elle évoluait constamment.

M. PENGILLY souhaitait poser une question d'ordre technique. Le système GPS du téléphone mobile pouvait-il notifier les sportifs de leur position géographique 30 minutes avant l'heure désignée dans la période de 60 minutes?

MME BOKEL demandait si l'application serait disponible sur les plateformes Apple, Android ou autres.

M. WEINSTOCK dit que les améliorations dans ADAMS dépendaient toujours des ressources disponibles. L'AMA procédait actuellement à une réorganisation de l'équipe de développement d'ADAMS. Elle avait embauché du personnel additionnel pour accélérer le développement des nouvelles fonctionnalités et accroître l'efficacité du processus. Le projet d'une application mobile était au programme de l'AMA depuis un an; il était juste de dire qu'elle serait lancée d'ici la fin de 2013.

Il dit que l'équipe s'était penchée depuis un certain temps sur la question de la compatibilité avec les autres systèmes. On avait envisagé une interface universelle compatible avec SIMON et tout autre système souhaitant interfacier avec ADAMS. Il s'agissait toutefois d'un projet de grande envergure qui exigeait des investissements importants. L'équipe évaluait la possibilité de réaliser un projet pilote sur les formulaires de contrôle du dopage afin de tester la compatibilité d'ADAMS avec une application externe. L'AMA en discuterait avec les partenaires. Ce projet pouvait potentiellement servir de tremplin pour un projet beaucoup plus important qui permettrait l'échange d'autres types de données comme les informations sur la localisation, les AUT, etc. Il espérait pouvoir fournir plus de détails à ce sujet dans les mois à venir, mais pour l'heure, il ne pouvait rien promettre.

Comme il l'avait mentionné un peu plus tôt, l'application serait disponible sur iOS et Android, deux importants marchés en matière d'applications. L'AMA ferait les ajustements, améliorations et ajouts au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

À la question de M. Pengilly sur le GPS, il lui répond que cela n'était pas possible. L'AMA ne comptait pas intégrer une telle fonction à l'heure actuelle, mais si elle décidait de le faire plus tard, elle devrait obtenir le consentement explicite des athlètes.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur ADAMS.

## **10. Rapports d'activités des départements**

### **– 10.1 Science**

#### **10.1.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche**

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST informe les membres que l'AMA avait reçu un nombre record de soumissions de projet cette année, soit 104. On avait également noté un intérêt grandissant de la part des laboratoires du monde entier à aider l'AMA dans la recherche en antidopage. L'offre provenait de tous types de laboratoires. Le programme de recherche de l'AMA constituait une composante importante du domaine scientifique en matière de sport.

Le projet de Liste 2014 avait été distribué aux partenaires concernés, qui devaient soumettre leurs commentaires avant le 26 juillet. Le Comité Santé, médecine et recherche se réunirait en août afin de préparer sa proposition finale, il la soumettrait au Comité exécutif en septembre et la publierait à la fin du même mois.

À la suite du succès de la Conférence de Paris réunissant les représentants de l'industrie pharmaceutique et de la communauté antidopage, l'AMA avait conclu d'autres ententes avec le secteur pharmaceutique et des biotechnologies. L'objectif : identifier et détecter plus efficacement les nouveaux médicaments (ou substances) en développement et déterminants en antidopage. Ces collaborations permettraient à l'AMA de développer de nouvelles méthodes de détection pour s'attaquer à ces substances dès leur entrée sur le marché.

Au début de juin à Pékin se tiendrait le quatrième Symposium sur le dopage génétique. Accueilli par l'Association de développement olympique de Beijing (BODA), avec le soutien de l'Agence antidopage de Chine (CHINADA), l'événement réunirait des scientifiques des quatre coins du monde, qui se pencheraient sur les dernières avancées en matière de détection du dopage génétique et sur les risques associés à l'abus de thérapie cellulaire et de manipulation génétique. Il était intéressant de noter que les méthodes génétiques permettaient non seulement l'identification des gènes ou le dopage cellulaire, mais également l'identification d'autres types de dopage. Les technologies géniques demeuraient un enjeu de premier plan. Il remerciait tous les partenaires impliqués.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé médecine et recherche.

#### **10.1.2 Science**

LE PRÉSIDENT ne jugeait pas nécessaire de demander au Dr Rabin, au Dr Verneq et au professeur Ljungqvist de présenter leurs rapports respectifs, nommément les points 10.1.2, 10.1.3, 10.2.1 et 10.2.2. Les membres pouvaient en prendre connaissance dans leurs dossiers et s'adresser aux auteurs s'ils avaient des questions.

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu Science.

#### **10.1.3 Projet de Liste 2014**

#### DÉCISION

Il est pris note du projet de Liste 2014.

## – 10.2 Médical

### 10.2.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

### 10.2.2 Compte rendu : Médical

#### DÉCISION

Il est pris note du compte rendu médical.

## – 10.3 Éducation

### 10.3.1 Rapport du président du Comité Éducation

M. JURITH dit que le Comité Éducation s'était réuni les 25 et 26 avril pour discuter des programmes d'éducation actuels et futurs. Le Comité avait été heureux d'accueillir M. Tyler Hamilton à titre de conférencier. Ce dernier avait fourni des informations qui aideraient l'AMA à développer un programme d'éducation antidopage efficace. Basé sur son expérience personnelle, il avait noté la nécessité, voire l'obligation, d'informer et de sensibiliser tous les sportifs. Il croyait que le Code abordait cet aspect en veillant à ce que les sportifs comprennent leurs décisions ainsi que les conséquences à long terme de ces décisions sur leur carrière. Il croyait que l'AMA pouvait déployer plus de moyens pour sensibiliser l'entourage du sportif. En somme, la contribution de M. Hamilton avait été porteuse.

Le Comité avait fait les recommandations spécifiques suivantes : que le programme de recherche en sciences sociales adopte une approche plus ciblée. Pour ce faire, il avait été proposé que l'AMA s'adresse directement à la communauté de chercheurs et lui soumette des thèmes de recherche répondant à ses besoins spécifiques, plutôt que de recourir à l'appel d'offres traditionnel sollicitant une multitude de projets. Ainsi, le Comité Éducation serait en mesure d'évaluer ses budgets et de faire un choix plus éclairé en fonction de ses besoins à long terme, mais surtout en fonction de la pertinence des pour les sportifs. Une telle approche permettrait un usage plus judicieux des budgets.

En outre, il était recommandé que le département Éducation continue de collaborer avec les différents partenaires afin de réduire les coûts de traduction.

Il était recommandé d'inviter un représentant de l'ASOIF à la réunion de Lausanne du groupe de travail en éducation, dont l'objectif était de créer une ressource d'éducation unique pour tous les partenaires.

Il était recommandé que l'AMA s'adresse à la Solidarité olympique afin d'inciter cet organisme à intégrer l'éducation antidopage comme élément obligatoire au sein de ses programmes d'entraînement.

Le Comité Éducation croyait en outre que les gouvernements devaient jouer un rôle plus actif dans la promotion d'une éducation basée sur les valeurs, notamment en intégrant l'antidopage aux programmes scolaires.

On souhaitait également que l'équipe Éducation soutienne les partenaires – et collabore avec ceux-ci – dans la mise en place de différents programmes d'éducation et dans la sensibilisation de l'entourage du sportif.

À la suite des conclusions du Symposium sur l'Éducation tenu en Amérique latine et de la Déclaration de Montevideo, il était recommandé que l'AMA mette sur pied un contrat d'engagement moral destiné aux sportifs et à leur entourage.

Il était recommandé de tenir un Symposium régional sur l'éducation en 2014. Le lieu était à confirmer.

L'AMA avait recommandé que le Comité Éducation et le Comité des sportifs poursuivent leur collaboration étroite et partagent leurs plans d'action, et qu'un membre de chaque comité assiste à la réunion des autres.

Enfin, il fait remarquer que la prochaine réunion du groupe de travail ad hoc sur la recherche en sciences sociales se tiendrait le 4 octobre à Montréal. Une téléconférence avec les membres du comité suivrait le 5 octobre. On se pencherait ensuite sur les projets de recherche à financer. Cela étant dit, il était disposé à répondre aux questions des membres.

M. KGATHI reconnaissait l'opportunité qui lui était donnée de s'exprimer à la réunion du Conseil de fondation. Un tel professionnalisme l'impressionnait. Il tenait à remercier le président du Comité Éducation pour son rapport et félicitait l'ensemble du département Éducation pour ses travaux à ce jour. Il soulignait que l'éducation jouait un rôle essentiel en antidopage et constituait un outil efficace pour rejoindre concrètement les sportifs.

En tant que représentant africain du Conseil de fondation, il informait les membres que le Botswana accueillerait en 2014 la deuxième édition des Jeux africains de la Jeunesse, auxquels participeraient quelque 4 000 sportifs. La génération future d'athlètes d'élite africains prendrait part à l'événement qui, selon lui, constituait une plateforme unique pour sensibiliser les athlètes au sport propre et équitable, aux valeurs éthiques et à la vie saine. Il sommait donc l'AMA et les instances régionales de profiter de l'occasion pour rejoindre et sensibiliser les jeunes athlètes. L'AMA avait piloté le programme Génération Franc Jeu à la première édition de ces Jeux au Maroc en 2010. Il croyait que l'ACNOA, en tant que responsable de ces Jeux et comité d'organisation local, serait heureuse et honorée d'accueillir à ses Jeux des entités dont la mission était de lutter contre le dopage. Il savait en outre que le directeur du bureau régional africain avait entamé des discussions avec les organisateurs locaux et l'ACNOA. Il appréciait l'importance accordée à l'antidopage dans le développement du sport. À titre de représentant africain, il comprenait aussi les défis de l'Afrique et les efforts qu'elle devait déployer. Il fallait travailler avec acharnement et rapidement. Au nom de ses collègues d'Afrique, il s'engageait à soutenir l'AMA dans sa mission. Il comptait faire la liaison avec le bureau africain et proposer un programme ambitieux d'éducation. Il savait qu'il pouvait compter sur le soutien de l'AMA.

Il avait proposé au directeur du bureau régional d'inscrire l'AMA et l'antidopage à l'ordre du jour de tous les forums sur le sport. L'antidopage et l'éducation devaient y être abordés. Avec le soutien de l'AMA, il souhaitait faire avancer les choses à ce chapitre. Il y avait en Afrique une volonté politique d'assurer une plus grande place à l'éducation.

M. PENGILLY se demandait à quel moment l'outil d'apprentissage destiné aux sportifs serait disponible.

Il voulait revenir sur sa question au sujet du GPS qui, selon lui, avait été mal interprétée. L'intention n'était pas de surveiller ou d'espionner les sportifs, mais plutôt de leur permettre d'utiliser l'option du GPS pour éviter tout manquement à l'obligation de transmettre des informations sur leur localisation. Somme toute, le GPS serait un outil leur rappelant leur géolocalisation, un outil pour les aider et non pour les superviser. Il tenait à clarifier ce point.

M. KOEHLER acceptait l'invitation de l'ACNOA aux Jeux africains de la Jeunesse. L'AMA collaborerait avec l'ACNOA dans le développement de programmes d'éducation.

L'outil d'apprentissage avait été transmis en deuxième phase d'essai à quelque 50 partenaires, dont des membres du Comité des sportifs de l'AMA. L'AMA prévoyait lancer l'outil d'ici la fin de novembre.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Éducation.

### **10.3.2 Éducation**

LE PRÉSIDENT demandait aux membres de prendre note de ce point.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport Éducation.

### **– 10.4 Programme de développement**

LE PRÉSIDENT demandait aux membres de prendre note de ce point.

#### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le programme de développement antidopage.

### **– 10.5 Bureaux régionaux**

#### **10.5.1 Tokyo**

M. HAYASHI voulait parler des cinq stratégies importantes du bureau régional de Tokyo et souligner les dernières réalisations des six ORAD qui couvraient l'ensemble des pays de la région.

Son premier point touchait l'éducation. Plusieurs ORAD avaient formé des comités d'éducation afin de soutenir les programmes d'éducation au sein des pays membres. Le Fonds de l'UNESCO constituait un outil efficace pour appuyer la mise en œuvre de programmes d'éducation.

Le bureau développait les ressources humaines au moyen de formations aux ACD. En outre, il coordonnait la participation aux grandes manifestations sportives, en collaboration avec les ONAD, le CNO d'Océanie, le COA et les FI. En guise d'exemple, il montrait une photo du marathon de Beyrouth, organisé en collaboration avec l'IAAF.

On faisait aussi la promotion des structures nationales antidopage par le biais des programmes des ORAD. Les membres de comités des AUT des ORAD avaient été invités au Séminaire asiatique sur les AUT tenu à Tokyo en janvier. Les organisations antidopage de Singapour et de la Corée avaient organisé des formations avancées pour les ACD senior et les ORAD chefs de file au sein de la communauté antidopage.

Chaque ORAD avait développé sa propre stratégie de communication et utilisait le Web et les réseaux sociaux pour échanger avec les différents partenaires et promouvoir les activités antidopage. Le modèle de sensibilisation de l'AMA et la campagne Dis NON! au dopage étaient largement utilisés. Le COA avait aidé les ORAD à élaborer une politique des médias.

Certaines OAD contribuaient de manière importante à la durabilité des ORAD. La stratégie adoptée à la dernière réunion intergouvernementale des Maldives était de favoriser et de soutenir les programmes des ORAD. En outre, M. Fukui avait réitéré son engagement de soutenir les activités des ORAD en 2013 et au-delà. Il appréciait cet appui.

#### **10.5.2 Montevideo**

MME PESCE souhaitait partager quelques photos prises lors d'une activité tenue dans sa région. Organisé conjointement par l'AMA et le ministère des Sports de l'Uruguay – hôte de l'événement à Montevideo – le Symposium sur l'éducation avait réuni quelque 35 représentants de 20 pays d'Amérique latine et des pays hispanophones des Caraïbes. Le directeur général de l'AMA, le ministre des Sports et le directeur national des Sports de l'Uruguay avaient inauguré ce symposium, tenu les 10 et 11 avril. Parmi les thèmes abordés : le développement et la mise en place de programmes antidopage et l'élaboration de plans d'éducation. L'une des issues importantes fut sans conteste la Déclaration de Montevideo sur l'éducation antidopage, qui constituait un moyen efficace d'assurer l'imputabilité. La date du 10 avril avait été consacrée journée Franc Jeu. On l'avait soulignée en organisant diverses activités d'éducation antidopage où se mêlaient

diversité culturelle et message commun. On avait formé un groupe chargé de rédiger la Déclaration Franc Jeu, un document qui serait endossé par les sportifs, les entraîneurs, les médecins et les jeunes membres de la communauté sportive. On avait également souligné l'importance d'intégrer l'éducation antidopage dans les programmes scolaires et universitaires. Ce rassemblement avait été une tribune idéale pour échanger avec les pays d'Amérique latine et les encourager à améliorer leurs programmes antidopage au moyen de l'éducation. Elle remerciait l'Uruguay pour son accueil et encourageait les autres pays à promouvoir de telles initiatives, qui apportaient des bénéfices tangibles.

LE PROFESSEUR DE ROSE fait remarquer que les Jeux sud-américains pour la jeunesse se tiendraient à Lima (Pérou), du 20 au 29 septembre.

### **10.5.3 Lausanne**

M. DONZÉ rappelle aux membres que le mandat du bureau régional européen était très spécifique, en raison de son emplacement à Lausanne. Son rôle principal était d'effectuer la liaison entre les FI – et leurs organisations coordonnatrices – et les instances sportives européennes telles que les COE. À la demande de l'AMA – et en collaboration avec celle-ci – le BR effectuait également la liaison avec les instances gouvernementales européennes. Cette tâche avait pris plus d'ampleur au cours des derniers mois.

Il tenait à souligner quelques points de son rapport, dont un exemplaire très exhaustif avait été remis aux membres. Le Symposium de l'AMA pour les OAD, tenu à Lausanne les 19 et 20 mars, avait connu un franc succès. Le premier symposium du genre avait eu lieu en 2005. D'abord destiné aux FI, cet événement avait pris beaucoup d'ampleur et réunissait annuellement sous un même toit les FI, les ONAD, les ORAD et les organisateurs de grandes manifestations sportives. La communauté antidopage y abordait le développement et l'évolution de la lutte contre le dopage dans le sport ainsi que les moyens pour renforcer cette lutte. Cette année, le symposium avait accueilli un nombre record de participants, soit 310 délégués représentant plus de 160 OAD des quatre coins du monde. Tous avaient profité de cette tribune idéale pour échanger sur les avancées en antidopage, et aussi du Code mondial antidopage et des Standards internationaux. Il avait aussi été question du PBA et du développement et de la mise en place d'outils pour les renseignements et les enquêtes. Surtout, l'événement avait permis aux intervenants en antidopage du monde entier d'échanger, de discuter, de tisser des liens et régler une question essentielle : l'importance pour les ONAD et les FI de collaborer en matière de lutte contre le dopage dans le sport. L'AMA prendrait en compte toutes les suggestions au moment d'élaborer le programme de 2014 et se réjouissait d'organiser le prochain symposium, prévu à Lausanne.

Outre les travaux entrepris avec les instances gouvernementales européennes, le Conseil de l'Europe, le CAHAMA et le groupe d'experts de l'UE sur l'antidopage, il avait rencontré des membres du panel du Sénat français qui tenait une audience sur le renforcement de la lutte contre le dopage dans le sport en France. M. Niggli et lui les avaient rencontrés à Lausanne la semaine d'avant. Le panel entendrait le président en juin à Paris. M. Niggli avait participé à un exercice semblable quelques semaines auparavant, alors que la Chambre basse du Parlement allemand avait tenu une audience sur la lutte contre le dopage dans le sport. Il avait été question de nombre de sujets, dont la révision du Code.

### **10.5.4 Le Cap**

M. SWIGELAAR dit que son rapport complet se trouvait dans les dossiers des membres. Il tenait à souligner deux points : le développement des ORAD dans sa région et la situation au Kenya. D'abord, il souligne que le développement des ORAD avait beaucoup progressé depuis novembre 2012. On avait nommé un administrateur pour l'ORAD zone V, grâce au programme de bourses pour l'embauche de personnel. Le même processus d'embauche était en cours pour l'ORAD d'Océan indien. Le bureau de l'ORAD zone I de Tunisie avait été déplacé au Maroc et on avait noté des progrès de ce côté. On avait aussi noté des progrès du côté des bourses destinées aux contrôles dans les ORAD

des zones V et VI. Ce projet serait d'ailleurs étendu aux ORAD de la zone I et de l'Océan indien.

Le bureau régional avait récemment organisé la première séance de formation à l'intention du personnel des ORAD. Tenue au Cap, la séance avait réuni le personnel de toutes les ORAD – à l'exception du membre de l'ORAD zone I qui n'était toujours pas embauché – et portait essentiellement sur les questions administratives générales et sur l'antidopage. Encouragé par l'expérience, le bureau régional comptait offrir d'autres séances de cette nature. Toutes les ORAD pouvaient en bénéficier.

Les investissements consacrés au développement des ORAD et à l'embauche de personnel portaient leurs fruits. Le soutien continu à ces structures contribuait incontestablement à renforcer la lutte contre le dopage dans le sport sur le continent africain.

En deuxième lieu, il souhaitait parler d'un sujet abordé la veille et en matinée : la situation au Kenya. Le président s'était rendu au Kenya en novembre pour discuter des allégations de dopage chez les athlètes kényans. Le gouvernement du Kenya et le CNO avaient répondu favorablement aux recommandations de mener une enquête indépendante sur ces allégations. En février 2013, il s'était rendu dans ce pays pour assister à la réunion du Conseil de l'ORAD zone V et pour discuter avec Antidopage Norvège des programmes de collaboration au Kenya. Durant son séjour, il s'était renseigné sur l'enquête auprès des autorités pertinentes. On lui avait rapporté que le gouvernement avait approuvé le financement de l'enquête, que les commissaires avaient été nommés et que l'enquête pouvait commencer. Trois mois plus tard, l'enquête n'était toujours pas amorcée. Malgré des efforts répétés du bureau régional de faire avancer le dossier, rien n'avait bougé. La situation était préoccupante. On pouvait attribuer l'absence de réponse des autorités kényanes aux élections présidentielles de mars et au fait que le nouveau président n'était toujours pas assermenté, mais il n'en demeurait pas moins que la situation était inquiétante, surtout sachant que ces allégations continuaient de circuler et que les athlètes kényans ne cherchaient pas à les démentir. Il comptait rencontrer le ministre, une fois qu'il serait assermenté, afin de faire accélérer le dossier, faute de quoi l'AMA devrait accentuer les pressions, notamment en s'adressant aux médias.

M. MERITON remerciait le bureau régional africain, plus particulièrement M. Swigelaar pour son soutien, ses efforts et sa contribution à la lutte contre le dopage dans le sport. Le développement continu des ORAD était essentiel. Les bourses pour l'embauche de personnel et pour les contrôles permettraient aux ORAD de réaliser leurs objectifs. La situation au Kenya, soulevée par M. Swigelaar, était très inquiétante, particulièrement parce que les autorités de ce pays n'avaient pas respecté leur engagement. Depuis plusieurs décennies, ce pays était un milieu favorable et riche qui produisait des athlètes extraordinaires. Plusieurs d'entre eux étaient des modèles à suivre qui inspiraient les futurs athlètes. La région continuerait d'aider l'AMA à ce chapitre et tenterait de rencontrer les autorités kényanes afin de leur faire comprendre les défis des sportifs et de trouver une solution.

Dans un autre ordre d'idées, il dit qu'il avait assisté à l'Assemblée générale de la CONFEJES, où lui et ses collègues avaient discuté de l'AMA, de l'antidopage, des contributions et surtout de la ratification et de la mise en place de la Convention de l'UNESCO. Il était essentiel de sensibiliser les partenaires aux questions de l'antidopage. Cette région, diversifiée sur les plans culturel, politique et social, avait fait des pas en avant. Toutefois, de telles interventions étaient cruciales pour faire avancer la lutte contre le dopage dans le sport.

#### DÉCISION

Il est pris note des activités des bureaux régionaux.

## – 10.6 Communications

### 10.6.1 Rapport de la présidente du Comité des sportifs

MME RUGGIERO informe les membres que le Comité des sportifs de l'AMA s'était réuni à New York à la fin de janvier. On avait retenu les principaux points suivants.

Les sportifs avaient fait part de leurs inquiétudes par rapport à la capacité des laboratoires antidopage dans le monde. Ils encourageaient l'approbation de laboratoires et de cliniques habilités à analyser des échantillons sanguins. Le but : aider les pays sans laboratoires accrédités – ou ne disposant pas de telles capacités – à réaliser des analyses sanguines.

Les sportifs étaient très préoccupés par les allégations de dopage au Kenya et demandaient au gouvernement de ce pays d'ouvrir une enquête indépendante.

Le Comité des sportifs avait appris avec satisfaction que la capacité du programme de l'ORAD de Nairobi était accrue. On souhaitait voir une évolution semblable en Jamaïque, où l'ORAD avait changé de direction.

Elle tenait à remercier M. Young pour ses explications détaillées sur la révision du Code. Le Comité recommandait que l'AMA trouve des moyens pour accroître la responsabilité des FI dans la mise en place de leurs programmes antidopage. En outre, on souhaitait que les sportifs soient tenus responsables de leurs choix.

Les sportifs savaient que l'équipe de rédaction comptait préparer un guide explicatif du Code 2015 à leur intention et qu'elle les consulterait à ce titre. Une telle consultation était importante.

Dans le cadre de cette réunion, le Comité avait aussi eu une présentation sur la nécessité d'accroître le rôle de l'éducation. Tous les membres avaient approuvé unanimement l'importance de la sensibilisation aux dangers du dopage et au caractère immoral de cette pratique. Ils demandaient à leurs propres organisations antidopage d'intégrer plus d'éducation et de sensibilisation dans leurs programmes antidopage.

Les athlètes avaient suivi de près l'affaire Armstrong. Au nom des sportifs propres du monde entier, ils auraient souhaité que le sportif se confesse pleinement aux autorités antidopage, mais malheureusement, Armstrong n'avait fait que de timides confidences.

Robert Manfred, de la MLB (ligue majeure de baseball), avait donné une présentation sur les progrès liés à la mise en place d'un programme antidopage plus robuste et sur le changement de culture opéré au sein de la MLB qui était, sans conteste, intéressant et impressionnant.

Enfin, elle dit que la prochaine réunion du Comité aurait lieu à Singapour à la fin de juin. L'événement se tiendrait parallèlement à la réunion de la Commission des Athlètes du CIO dans le cadre du Forum international des Athlètes. Le Comité se réjouissait également de faire entendre sa voix à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de Johannesburg.

### 10.6.2 Communications

LE PRÉSIDENT informe les membres que le rapport sur les Communications se trouvait dans leurs dossiers.

### DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les Communications.

## – 10.7 Gouvernements

LE PRÉSIDENT informe les membres que le rapport sur les gouvernements se trouvait dans leurs dossiers.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les gouvernements.

### – **10.8 Fédérations internationales**

#### **10.8.1 Compte rendu : Fédérations internationales**

LE PRÉSIDENT dit que M. Donzé avait déjà présenté ce point dans son rapport sur le bureau régional de Lausanne.

#### **10.8.2 Symposium pour les organisations antidopage**

LE PRÉSIDENT dit que M. Donzé avait déjà présenté ce point dans son rapport sur le bureau régional de Lausanne.

## DÉCISION

Il est pris note du rapport sur les fédérations internationales.

### – **10.9 Standards et harmonisation**

LE PRÉSIDENT ne jugeait pas nécessaire de demander à M. Andersen de présenter son rapport en détail.

## DÉCISION

Il est pris note du compte rendu du département Standards et harmonisation.

## **11. Divers / prochaines réunions**

LE PRÉSIDENT remerciait les membres pour leur contribution positive à cette réunion, où il avait été question d'importants enjeux tels que le Code. Leur apport contribuerait à façonner un Code plus robuste. En outre, il les remerciait pour leurs commentaires sur le rapport Pound et la voie que l'AMA devait adopter. Il tenait aussi à remercier le personnel de l'AMA pour l'organisation de la réunion. La veille, le Comité exécutif avait pu utiliser les iPad. Il espérait que cette technologie puisse être proposée au Conseil de fondation dans le futur. Au nom de Conseil de fondation, il remerciait tout le personnel pour son dévouement, ainsi que les techniciens et les interprètes pour leur professionnalisme.

Il serait heureux de retrouver les membres du Comité exécutif le 11 septembre à Buenos Aires, de même que ceux du Conseil de fondation en novembre à Johannesburg dans le cadre de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. Il encourageait tous les membres à s'inscrire sans délai et à y prendre part activement.

Enfin, il rappelait aux membres qu'il s'agissait probablement de sa dernière réunion à Montréal. Loin d'être nostalgique, il reconnaissait que toute bonne chose avait une fin. Il tenait à témoigner de sa reconnaissance à tout le personnel de l'AMA, dont le soutien avait été remarquable. Ses séjours à Montréal avaient toujours été mémorables, grâce à ces gens d'exception.

## DÉCISION

Comité exécutif - 11 septembre 2013, Buenos Aires, Argentine;  
Comité exécutif - 12 novembre 2013, Johannesburg, Afrique du Sud;  
Conférence mondiale - 12, 13, 14 et 15 novembre 2013, Johannesburg, Afrique du Sud;  
Conseil de fondation - 15 novembre 2013, Johannesburg, Afrique du Sud;  
Comité exécutif - 17 mai 2014, Montréal;  
Conseil de fondation - 18 mai 2014, Montréal;

Comité exécutif - 20 septembre 2014,  
Montréal;  
Comité exécutif - 15 novembre 2014,  
Montréal;  
Conseil de fondation - 16 novembre 2014,  
Montréal.

La séance est levée à 13h55.

**POUR APPROBATION**

**JOHN FAHEY, CA**  
PRÉSIDENT DE L'AMA